



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

S²LO

ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE

Rapport d'activité

Année 2022

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE

I - ADMINISTRATION GENERALE

| | |
|---|--------|
| 1. ORGANE DELIBERANT | Page 3 |
| - Conseil Communautaire | Page 3 |
| 2. ORGANES CONSULTATIFS | Page 3 |
| - Bureau | Page 3 |
| - Commissions | Page 3 |
| 3. AUTRES ORGANES | Page 3 |
| - Marchés Publics | Page 3 |
| 4. PERSONNEL | Page 4 |
| - Entrées et sorties de personnel en 2022 | Page 4 |
| - Formations suivies par les agents en 2022 | Page 4 |
| - Délibérations | Page 5 |
| 5. MUTUALISATION | Page 5 |
| - Formations | Page 5 |
| - Visites médicales | Page 5 |
| - Prévention | Page 6 |
| 6. BUDGETS ET FINANCES | Page 7 |

II - COMPETENCES

| | |
|--|---------|
| 1. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL | Page 9 |
| - Contractualisations | Page 9 |
| - Développement économique | Page 10 |
| - Habitat | Page 17 |
| - Transition énergétique | Page 19 |
| - Urbanisme | Page 21 |
| - Système d'Informations Géographiques | Page 23 |
| - Tourisme | Page 24 |
| 2. EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT – GEMAPI - DSP | Page 26 |
| - Budgets primitifs 2022 : Eau Potable | Page 26 |
| - Budgets primitifs 2022 : Assainissement | Page 27 |
| - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif | Page 27 |
| - GEMAPI | Page 27 |
| - DSP | Page 27 |
| 3. SERVICES TECHNIQUES | Page 28 |
| 3.1. Compétence voirie communautaire | Page 28 |
| - Travaux d'investissement de voirie réalisés via des marchés publics | Page 28 |
| - Changement des branchements plomb dans le cadre des opérations d'investissement de voirie | Page 39 |
| - Travaux de voirie réalisés hors marchés | Page 39 |
| - Autres marchés publics | Page 39 |
| - Instruction des demandes par les services techniques | Page 40 |
| - Bilan de la régie intercommunale | Page 43 |
| - Autres interventions | Page 43 |
| - Les marchés à bons de commande | Page 44 |
| 3.2. Compétence bâtiments communautaire | Page 44 |
| - Bâtiments communautaires gérés par la CCPM | Page 44 |
| 3.3. Autres interventions | Page 45 |
| - Parcs automobiles | Page 45 |
| - Bilan de la lutte contre les frelons asiatiques | Page 45 |
| - Entretien des rus et vidanges | Page 46 |
| - Contrôle des PEI (Poteaux Eau Incendie) | Page 46 |

III- ANNEXES

Page 46

1. ORGANE DELIBERANT➤ Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire s'est réuni en 6 séances publiques, salle du Conseil, à la Communauté de Communes :

| Dates | Nombre de délibérations |
|--------------|-------------------------|
| 15 février | 12 |
| 11 avril | 35 |
| 23 mai | 11 |
| 27 juin | 11 |
| 10 octobre | 24 |
| 12 décembre | 29 |
| TOTAL | 122 |

2. ORGANES CONSULTATIFS➤ Bureau

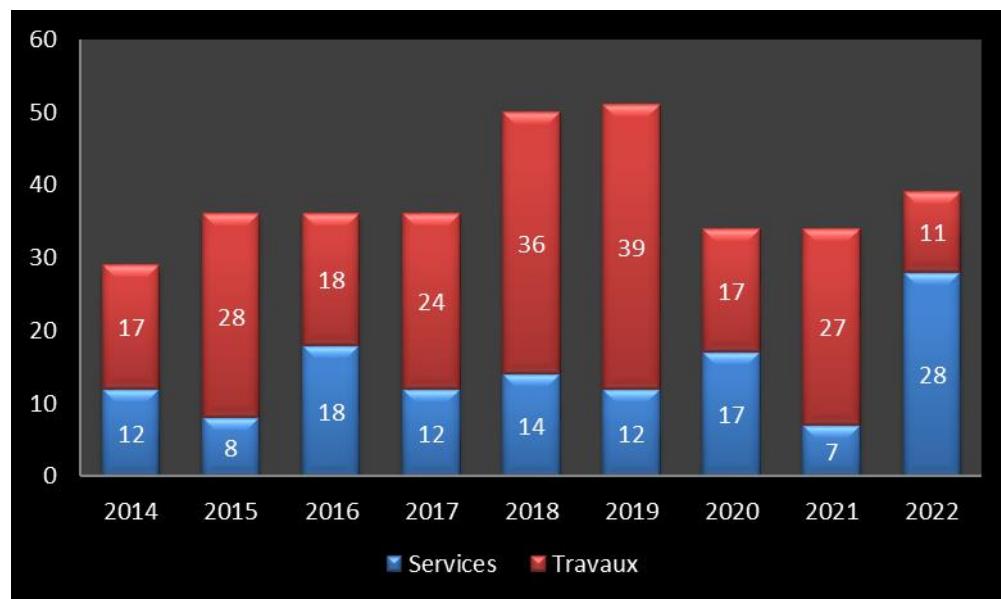
Le Bureau s'est réuni à 19 reprises en 2022 et a émis un avis sur les affaires courantes et les points présentés au Conseil Communautaire. Les dates de réunions étaient les suivantes : 3 janvier ; 17 janvier ; 15 février ; 28 février ; 28 mars ; 11 avril ; 25 avril ; 09 mai ; 23 mai ; 13 juin ; 27 juin ; 11 juillet ; 05 septembre ; 19 septembre ; 10 octobre ; 24 octobre ; 07 novembre ; 21 novembre ; 12 décembre.

➤ Commissions

| Commissions | Dates |
|--|---|
| Eau, Assainissement, Gemapi | 18 janvier ; 15 mars ; 6 septembre ; 8 novembre |
| Voirie | 20 janvier ; 17 mars ; 02 juin ; 08 septembre ; 10 novembre |
| Développement Territorial | 24 janvier ; 21 mars ; 30 mai ; 12 septembre ; 14 novembre |
| Tourisme | 27 janvier ; 24 mars ; 9 juin ; 15 septembre ; 17 novembre |
| Administration Générale, Finances, Mutualisation | 25 janvier ; 22 mars ; 7 juin ; 13 septembre ; 15 novembre |

3. AUTRES ORGANES➤ Marchés Publics

39 consultations ont été lancées en 2022 soit une augmentation de 15 % avec quinze marchés de fournitures et services, treize marchés d'études et de prestations intellectuelles et onze marchés de travaux.



4. PERSONNEL

Masse salariale chargée : 1 973 511 €

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE

➤ Entrées et sorties de personnel en 2022

Effectif au 31/12/2022 : 40 agents

Nombre de fonctionnaires : 31

Titulaires : 31

Stagiaires : 0

Nombre de contractuels : 7

Nombre d'emplois aidés (CAE) : 2

Mouvements :

12 arrivées :

Ludivine DALACHE – Instructrice des autorisations d'urbanisme le 24 janvier 2022

Ahmad ALWO – CAE Agent d'exploitation de la voirie publique le 1^{er} février 2022

Mohammed EL KTAMI-BENOMAR - CAE Agent d'exploitation de la voirie publique le 1^{er} février 2022

Mickael ROBERT – Assistant de prévention mutualisé le 19 février 2022

Béatrice GUERRA – Assistante administrative DT le 21 février 2022

Christian BOUGAULT – Directeur des services techniques le 1^{er} juin 2022

Fleurine GOFFIN – Technicienne Eau et Assainissement le 1^{er} juin 2022

Laurent AZZALIN – Dessinateur-projeteur bureau d'études le 9 juin 2022

Carine CORRALES – Gestionnaire comptable et financier le 1^{er} aout 2022

Sébastien MAUVAIS – Community manager le 1^{er} novembre 2022

Christelle BANOS – Assistante administrative ST le 1^{er} décembre 2022

Coraline BILLARD – Cheffe de projet Habitat-logement le 12 décembre 2022

6 départs :

Roxane LACOUME – Fin CDD 28 février 2022

Sanjay KUMAR – Fin période d'essai 20 mai 2022

Nathalie ANGELOT – Mutation vers la CCBN le 1^{er} aout 2022

Kévin LE GOFF – Mise en disponibilité à compter du 1^{er} septembre 2022

Elisabeth DUBUJET – Transfert CDI à la Région le 28 septembre 2022

Mathias DO RIO – Abandon de poste le 24 octobre 2022

➤ Formations suivies par les agents en 2022

- **Formation d'intégration Catégorie B et C**
- **Formations de professionnalisation suivies avec le CNFPT ou autres organismes :**

MANAGEMENT

- *Cycle de direction*
- *L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien*
- *La posture de facilitateur en co-conception*
- *Le rôle du manager pour favoriser le bien-être au travail et prévenir les RPS*

TECHNIQUE

- *Les démarches et les méthodes pour des routes et voiries durables*
- *Le partage et la gestion de l'espace public urbain*
- *Politique cyclable*
- *L'élaboration du règlement de voirie*
- *La conduite d'une opération de voirie : planification et études préalables*

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- *Construire votre politique cyclable : planifier et concevoir des aménagements*
- *L'accompagnement des projets d'économie circulaire*
- *Les mécanismes financiers des projets d'énergie renouvelable de territoire*
- *Les fondamentaux de l'urbanisme*
- *Actualisation de ses connaissances en urbanisme*
- *Journée actualisation ADS*

- *Journée réseau des instructeurs ADS*
- *Le ZAN en Ile de France*
- *Optimiser le montage opérationnel et financier d'un projet d'aménagement*
- *Planifier et sécuriser le déroulement d'un projet d'aménagement*
- *Bâtir l'aménagement circulaire*
- *Les bases de données et QGIS : Postgresql et Posgis*
- *Les usages de l'information géographique en urbanisme et aménagement*
- *La gestion des données spatiales dans les SIG*

ADMINISTRATION GENERALE / RESSOURCES HUMAINES

- *Consolidation des compétences de base en orthographe-grammaire*
- *Webinaire « l'actualité en matière de RH »*
- *La conception des outils de recrutement et d'analyse de CV*
- *Le droit syndical*
- *Formation continue des assistants de prévention*
- *Les archives des services de l'urbanisme*

FINANCES

- *Les règles d'élaboration et d'exécution du budget*

MARCHES PUBLICS

- *L'actualité des marchés publics*

AUTRES

- *Préparer sa retraite*
- *La coopération entre élus et fonctionnaires territoriaux*
- **Formations en hygiène et sécurité :**
 - *Sensibilisation à l'hygiène alimentaire*
 - *Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - initial et recyclage*
 - *Gestes et postures*
 - *CACES R486 Catégorie B*
 - *CACES R482 Catégorie C1*
- **Ateliers de Bien-être au travail :**
 - Massages assis
 - Séances de coaching

➤ Délibérations

- 23/05/2022 : Gratification des stagiaires
- 27/06/2022 : Recours à l'apprentissage
- 27/06/2022 : Mise à jour du règlement intérieur
- 10/10/2022 : Création de poste Rédacteur
- 12/12/2022 : Augmentation de la valeur des titres restaurants
- 12/12/2022 : Modification du règlement CET (Monétisation)
- 12/12/2022 : Modification du règlement de formation
- 12/12/2022 : Lancement du télétravail au 01/01/2023
- 12/12/2022 : Présentation du R.S.U 2021

5. MUTUALISATION

➤ Formations

- 40 collectivités adhérentes en 2022
- 112 agents formés
- 21,5 jours de formation
- Budget total de 15 052.79 €

➤ Visites médicales

- 26 collectivités adhérentes en 2022
- 6 journées de visites médicales programmées
- 6 journées d'entretiens infirmiers programmées
- 92 agents ont eu une consultation avec le médecin du travail ou un entretien avec l'infirmière du CDG77 à la CCPM

➤ Prévention

○ Mutualisation

- 19 collectivités adhérentes à la mutualisation d'un assistant de prévention en 2022 dont 15 communes, 1 EPCI, 3 syndicats (3 regroupements pédagogiques intercommunaux),
- Le Syndicat des transports n'a pas reconduit la convention en 2022,
- 204 agents concernés.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE

| COLLECTIVITES ADHERENTES EN 2022 | NOMBRE AGENTS |
|---|------------------|
| CCPM | 35 |
| BLENNES | 2 |
| CANNES ECLUSE | 30 |
| CHEVRY EN SEREINE | 4 |
| COURCELLES EN BASSEE | 2 |
| ESMANS | 6 |
| FORGES | 2 |
| LA BROSSE MONTCEAUX | 5 |
| LAVAL EN BRIE | 3 |
| MAROLLES SUR SEINE | 16 |
| MISY SUR YONNE | 6 |
| MONTMACHOUX | 2 |
| NOISY RUDIGNON | 3 |
| SAINT GERMAIN LAVAL | 34 |
| THOURY FERROTTES | 5 |
| VOULX | 21* |
| SITCOME | non conventionné |
| Syndicat intercommunal des écoles de Noisy Rudignon & Ville Saint Jacques | 11 |
| Syndicat des écoles du Bocage - (RPI Thoury Ferrottes, Dormelles, Flagy) | 8 |
| Syndicat intercommunal des communes de Blennes, Diant et Chevry (2021) | 9 |
| TOTAL : 20 | 204 |

*Chiffre 2021

○ Prise de poste du nouvel assistant de prévention

- Découverte du fonctionnement de la CCPM
- Découverte des rôles et missions des agents de la CCPM
- Intégration des attentes en prévention de la CCPM
- Prise de contact ou tentative de prise de contact avec les collectivités conventionnées.

○ Prévention

- Suivi et mise à jour des affichages obligatoires. (Mutualisé)
- Rédaction de fiches conseil (mutualisé)
- Rédaction de rapports d'observation et de préconisations (CCPM)
- Information des collectivités sur l'évolution des mesures sanitaires liées à la COVID 19 (mutualisé)
- Accueil prévention des nouveaux arrivants (CCPM)
- Accompagnement sur l'achat de matériel ergonomique et EPI (CCPM)
- Organisation d'événements (Mutualisé et CCPM)

○ Action / Événements

- 1 forum Prévention de sensibilisation aux risques routiers professionnels du 19 mai 2022 (Mutualisé)
- Randonnée du personnel (CCPM)

○ 2^{ème} Forum de la prévention des risques routiers professionnels

- Prise de contact avec les intervenants
- Confirmation des ateliers
- Réservation de matériels et autres
- Confection de certain support de communication
- Sollicitation et invitation des collectivités mutualisées
- Organisation du déroulement de la journée / répartition des invités
- Choix et commande des goodies
- Préparation et rangement des lieux

- Analyse des questionnaires, avec rapport.
- Réalisation d'un bilan général de l'évènement

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE



6. BUDGETS ET FINANCES

Les résultats de l'exécution des budgets 2022 sont les suivantes :

| BUDGET | FONCTIONNEMENT | | |
|-------------------------|----------------|---------------|-------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT exercice |
| PRINCIPAL | 20 185 798,84 | 23 557 783,08 | 3 371 984,24 |
| ACTIONS ECO | 469 151,71 | 469 893,40 | 741,69 |
| ZAC SAINT DONAIN | 431 204,07 | 463 032,85 | 31 828,78 |
| LOTISSEMENT | 983 046,46 | 37 430,00 | - 945 616 ;46 |
| ZAC DU MOULIN | 550 164,44 | 550 163,67 | - 0,77 |
| PE CANNES ECLUSE | 719 212,25 | 740 486,55 | 21 274,30 |
| EAU | 668 520,91 | 1 097 340,03 | 428 819,12 |
| ASSAINISSEMENT | 2 275 293,83 | 2 666 157,27 | 390 863,44 |
| TOTAL GENERAL | 26 282 392,51 | 29 582 286,85 | 3 299 894,34 |

| BUDGET | INVESTISSEMENT | | |
|-------------------------|----------------|---------------|-------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT exercice |
| PRINCIPAL | 2 614 608,00 | 5 063 675,53 | 2 449 067,53 |
| ACTIONS ECO | 278 850,32 | 362 845,16 | -83 894,64 |
| ZAC SAINT DONAIN | 502 606,04 | 401 270,55 | - 101 335,49 |
| LOTISSEMENT | 0 | 982 362,31 | 982 362,31 |
| ZAC DU MOULIN | 550 163,67 | 489 073,75 | - 61 089,92 |
| PE CANNES ECLUSE | 0 | 719 212,25 | 719 212,25 |
| EAU | 1 954 564,50 | 2 154 343,41 | 199 778,91 |
| ASSAINISSEMENT | 2 569 817,27 | 3 553 707,33 | 983 890,06 |
| TOTAL GENERAL | 8 470 610,00 | 13 726 490,29 | 5 255 880,29 |

Le solde d'exécution cumulé sur les budgets M 14 est stable par rapport à 2021 et est de 13 858 275,89 € permettant un excédent de fonctionnement de 12 839 372,82€. Le solde d'exécution cumulé sur les budgets M 49 est en légère baisse et est de 2 251 985,80 € permettant un excédent de fonctionnement de la même somme.

Le solde des restes à réaliser est de + 853 972,82 € pour les budgets M14 et — 269 392,40 € pour les budgets M49.

Les taux d'imposition restent inchangés et sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 2,16 %
- Foncier bâti : 2,00 %
- Foncier non bâti : 4,28 %
- CFE : 26,32 %

Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 14,56% et varie en fonction de la contribution demandée par le syndicat, le SIRMOTOM qui s'élève à 6 767 792,10 €.

Le solde du fonds de péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) à financer par la Communauté de Communes est de 374 585 €. Les communes bénéficient au titre de ce fonds d'une somme de 661 406,00 dont 56 % est reversé à la commune de Montereau.

Le prélèvement au titre de la Contribution au Déficit Public a été arrêté en 2019 avec la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la CCPM a perçu une dotation stable de 52,02 €/habitant.

En cours de la dette consolidé au 31 décembre 2022 s'élève à 2 097 523 € en M14 réparti ainsi :

- Sur le budget général à 508 151 €
- Actions économiques 1 102 368 €
- Saint Donain : 487 004 €

- Eau : 2 782 476 €
- Assainissement : 12 029 732 €

L'exécution budgétaire 2022 a été placée sous la contrainte d'une crise mondiale. En effet, la reprise économique et les tensions induites sur la demande après les confinements et la stratégie Zéro Covid en Chine ont provoqué une rupture dans la chaîne d'approvisionnement et alimenté l'inflation. S'ajoute la guerre en Ukraine qui a généré une forte augmentation de prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Alors que l'épargne brute du budget général est en diminution de 6 %, l'autofinancement net reste stable ce qui s'explique par une évolution plus importante des charges que des recettes mais ces résultats sont neutralisés par l'annualité de la dette en nette diminution. Cet autofinancement doit être surveillé au regard des dépenses de fonctionnements qui évoluent plus rapidement que les recettes et le manque de terrains à commercialiser.

En effet, l'autofinancement brut en budget consolidé (budget général + les budgets annexes Zac et Actions Economiques) fluctue au fil des ventes de terrains des zones d'activités. On notera en 2022 la dernière vente du terrain du Lotissement Merlange pour 37 000 € et le terrain du parc d'activités de Cannes Ecluse pour 740 000 € permettant de clôturer ce budget.

Globalement, les dépenses de fonctionnement se situent autour de 20 millions avec une augmentation de 4,21 %. Les dépenses varient différemment en fonction de leur nature. En effet, le chapitre des charges à caractère générale (011) a augmenté de + de 9 %. Dans le détail, les charges d'énergie ont quasiment doublé après une baisse conséquente en 2021, liée aux travaux de réhabilitation du siège de la CCPM. La fluctuation des prix du carburant a pesé sur l'enveloppe allouée de + 30 % tout en maintenant une consommation identique à l'exercice précédent.

Pour la deuxième année consécutive, les dépenses d'entretien des voiries ont également fortement augmenté (+ 47 % pour la fourniture de matériaux pour la régie et + 34 % pour les travaux de réfection par les procédés de point à temps et pontage des fissures).

A contrario, on notera une baisse des dépenses liées aux fêtes et cérémonies et de communication (- 5 %) tandis que les frais d'études s'élèvent à 38 341 € contre 122 765 € pour l'exercice précédent compte tenu de l'achèvement des études liées à l'habitat notamment la mise en place de la conférence intercommunale du logement et l'étude pré-opérationnelle pour le mal logement.

Les recettes de fonctionnement ont légèrement augmenté de 2,73 % ce qui s'explique par l'augmentation des bases fiscales et la création de la taxe Gemapi pour un montant qui s'élève en 2022 à 388 171 €.

L'analyse de l'évolution des recettes s'inscrit dans un contexte de changement de modèle économique. En effet, depuis 2017 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes sont plus exposées aux variations de la conjoncture économique qui oblige l'ensemble des collectivités à constituer une épargne de précaution pour faire face aux aléas.

Concernant la CCPM, 78 % des recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité dont 87 % proviennent des entreprises. Il est également rappelé que la perte fiscale liée à la suppression de la Taxe d'Habitation et celle liée à la réduction des impôts de production, est compensée par une part de TVA d'un montant de 1 021 657 € ce qui implique une part de plus en plus importante dans le budget de la collectivité soumise aux variations économiques et dont le taux est fixé par l'Etat.

Pour rappel, l'article 29 de la LFI pour 2021 a entraîné la division par deux de la valeur locative des locaux industriels et a donc diminué la cotisation payée par les contribuables disposant de locaux industriels au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Le produit de la CVAE subit encore les impacts de la crise sanitaire puisque le produit de CVAE 2022 encaissé correspond à la CVAE acquittée par les entreprises en 2021, à laquelle s'ajoute la régularisation de 2020. La CCPM a enregistré une baisse de 10 % soit une perte en deux ans d'un montant de 382 618 €.

Concernant les attributions de compensation, la Communauté de Communes du Pays de Montereau a l'obligation de restituer à l'euro près le montant des ressources fiscales liées aux entreprises, perçue par chaque commune l'année précédant la mise en œuvre de la Fiscalité Profession Unique, diminué des charges transférées. Le montant des AC n'est pas révisable sauf en cas de diminution des bases de fiscalité professionnelle ou changement du montant des charges transférées.

Il est à noter que la compensation part salaire perçue par la CCPM, élément de la DGF fait l'objet d'une indexation à la baisse à contrario du montant reversé aux communes figé lors du passage en FPU. La différence est de 317 018 € au profit des communes pour l'exercice 2022. En cumulé sur les exercices 2016/2022, la CCPM a subi une perte de 1 750 657 € compensée en partie par l'évolution des bases fiscales.

La CCPM de par ses compétences d'investissement est un donneur d'ordre important sur le territoire.

Sur les cinq dernières années, la collectivité a investi environ 39 Millions d'euros soit une moyenne annuelle de 7,8 Millions par an. En 2022, les investissements s'élèvent à 4,7 Millions sans comptabiliser les restes à réaliser d'un montant de 3,2 Millions dont 1,4 Million en eau potable, 975 895 € pour le budget Général et 792 533 en assainissement.

II - COMPETENCES

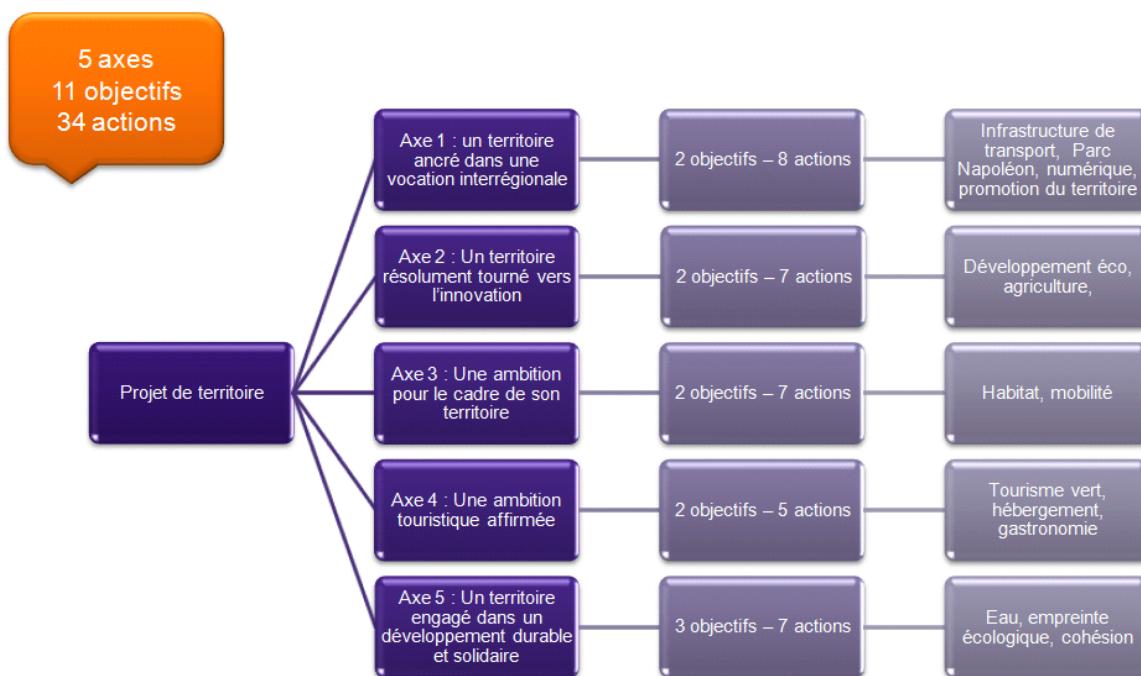
1. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

➤ **Contractualisations**

- **Le projet de territoire**

Par délibération en date du 17 octobre 2016, la Communauté de Communes du Pays de Montereau s'est engagée dans l'élaboration de son Projet de territoire Agenda 21 2017-2023, en partenariat avec l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne.

Les réunions techniques, ateliers et comités de pilotage mis en place tout au long de l'année 2017 ont permis d'aboutir à la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire nouvellement constitué de 21 communes, et d'élaborer, dans la continuité des projets de territoire 2011-2016 de l'ex CC2F et de l'ex-CCBG, une stratégie de développement durable du territoire trouvant sa traduction opérationnelle en un programme d'action composé de 5 axes, 11 objectifs, 33 actions, validé lors du bureau communautaire du 10 juillet 2017.



Le Projet de territoire Agenda 21, 2017-2023, de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2018. Ce document a d'ores et déjà permis à la CCPM de contractualiser avec ses partenaires financiers (Etat, Région et Département) pour la mise en œuvre et le financement de son programme d'actions.

- **Le Contrat Intercommunal de Développement (CID)**

La Communauté de Communes du Pays de Montereau a signé le 20 décembre 2018 un Contrat Intercommunal de Développement (CID) avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour une durée de 3 ans. Ce contrat permet à l'intercommunalité, et aux communes de plus de 2 000 habitants d'obtenir un soutien financier aux projets les plus structurants.

Les communes ayant bénéficiées de celui-ci sont : Montereau-Fault-Yonne, Varennes-sur-Seine, Saint-Germain-Laval, La Grande Paroisse et Cannes-Ecluse.

Le montant de l'enveloppe financière globale allouée à la CCPM dans le cadre du CID, s'élève à 2 961 335 euros. L'enveloppe a été répartie de la manière suivante : 60 % dédié au financement des actions portées par la CCPM, soit 1 776 801€ et 40 % aux communes soit 1 184 534 €.

Le premier Contrat Intercommunal de Développement de la CCPM arrivant à échéance au 20 décembre 2021, et considérant que les signataires du contrat souhaitaient poursuivre la concrétisation de leur projet de territoire, le conseil communautaire

- **Le contrat de ruralité**

La Communauté de Communes du Pays de Montereau a signé avec l'Etat son contrat de ruralité le 10 juillet 2017. Portant sur une période de 4 ans, le contrat de ruralité est arrivé à échéance le 10 juillet 2020.

- **Le CRTE**

Le Gouvernement souhaite désormais que les ambitions relatives à la transition écologique, au développement économique et à la cohésion des territoires soient traduites sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Ainsi, le gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme cette contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires. Par courrier en date du 04 décembre 2020, la CCPM posait candidature au CRTE.

C'est dans ce contexte que la CCPM a signé, dès le 02 juillet 2021, la Convention d'Initialisation de la CCPM, et que les services de l'Etat et de la communauté de communes finalisent le CRTE, signé en 2022.

Les membres du COPIL valident l'ensemble des documents cadre, à savoir la convention financière 2022, la maquette financière 2023 et de l'avenant 1 au CRTE.

- **Le FNADT**

Considérant l'ingénierie à mobiliser pour construire et animer ce CRTE, les signataires du contrat ont convenu de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes de la CCPM, et ont orienté la collectivité vers le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Ainsi, et puisque la CCPM a mobilisé les moyens humains spécifiques nécessaires à la réalisation et à la mise en œuvre de ce CRTE au 30 septembre 2021, et considérant que la CCPM est éligible à la DETR, la Communauté de Commune du Pays de Montereau a décidé (conseil communautaire du 13 décembre 2021) de poser candidature au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) dans le cadre de l'aide régionale à l'ingénierie de projet pour les territoires CRTE. Une convention attributive de subvention FNADT a été adressée à la CCPM fin 2021.

Pas de notification en 2022.

- **Le CTG**

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF déploie des conventions territoriales globales (CTG), qui prennent le relais des Contrats Enfance Jeunesse (CeJ), tout en proposant une approche globale du territoire, et ce de deux façons : en élargissant les thématiques examinées, au-delà de l'enfance jeunesse, aux autres politiques publiques portées par la CAF, et en recherchant l'association de l'intercommunalité et de l'ensemble des communes qui la composent. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour la commune de Montereau-Fault-Yonne, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire du Pays de Montereau pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025. Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

La Convention Territoriale Globale a été signée par les 21 communes le 29 décembre 2021.

➤ **Développement économique**

- **Redynamisation du Parc d'Entreprises du Confluent à Montereau-Fault-Yonne**

Nécessité d'une étude hydraulique

Les études de diagnostics, comités techniques et de pilotage réalisés en 2019 pour la redynamisation du Parc d'entreprises du Confluent ont mis en évidence le poids de la réglementation liée à la prise en compte du risque d'inondation par la CCPM. En effet, situé à la confluence de la Seine et de l'Yonne, le Parc est intégralement couvert par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la vallée de la Seine de Montereau-Fault-Yonne à Thomery (PPRI), approuvé en 2002. Le Parc est également concerné par le PPRI de l'Yonne, en cours d'élaboration.

Pour bien appréhender les possibilités de développement des entreprises et la capacité du Parc à se régénérer, la CCPM a décidé d'engager une étude hydraulique. Au terme d'une procédure de marché public, c'est le bureau d'étude Hydratec qui a été retenu pour cette mission, dont l'objectif était de :

- réaliser un état des lieux du fonctionnement hydraulique du parc d'entreprises, notamment face au risque inondation,
- définir les grandeurs générales caractéristiques de l'inondation du lit majeur à maintenir réglementairement : surfaces et volumes inondables, niveaux d'eau et vitesse d'écoulement,
- définir et démontrer les possibilités d'évolution du site en fonction des scénarios de développement retenus,
- évaluer l'impact hydraulique de l'évolution engendrée par le scénario choisi pour l'ensemble de la zone,
- traduire les possibilités dans des règles générales communes, de façon à faciliter l'implantation des projets.

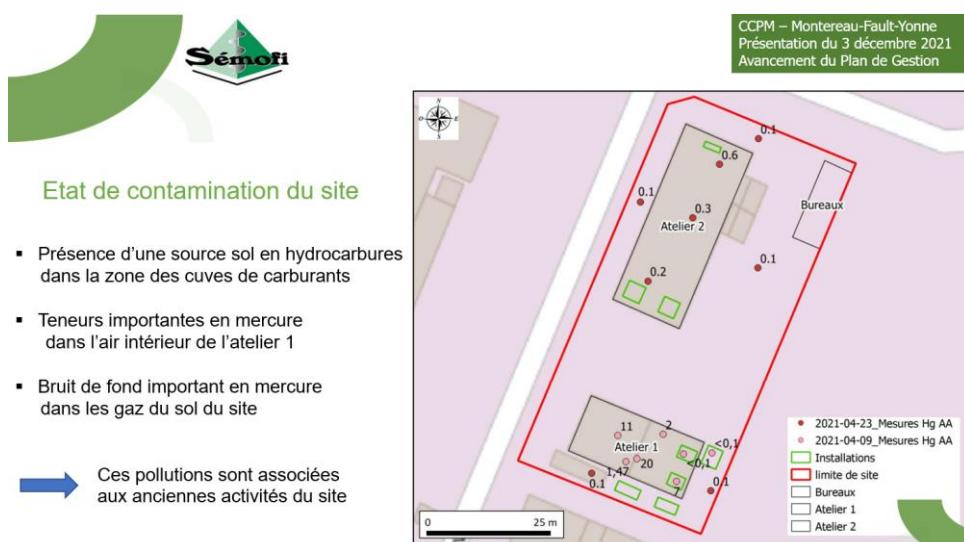
Le rendu technique de l'étude en février 2022.

Il est rappelé que le bilan volumique doit être équilibré par tranche altimétrique. La compensation de remblais sur un site éloigne peut poser des difficultés pour compenser une sur même tranche altimétrique

Un projet peut être accepté si la tranche en dessous permet de rattraper le déficit.

- Zoom sur la friche FILM ARGENT

Le diagnostic de pollution étant désormais achevé, la mission globale « Plan de gestion » a pu être engagée en octobre 2021. Cette phase permettra d'étudier différents scénarios de gestion des pollutions.



Scénarios :

Conservation ou démolition de l'atelier 1 ?

| Scénarios | Avantages | Inconvénients |
|-----------------------------|--|--|
| Conservation de l'atelier 1 | Génère moins de déchets Permet potentiellement de travailler les sols en milieu confiné (sans surcoûts) | Nettoyage difficile et coûteux Nécessite des reprises en sous-œuvre en cas de terrassements des sols Nécessité probable d'un désamiantage de la toiture Difficulté accrue de démantèlement de la cheminée |
| Démolition de l'atelier 1 | Nettoyage + facile et - coûteux | Nécessité de reconstruire le bâtiment |

- **Le centre d'affaires du Pays de Montereau**

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D-120-2023-DE

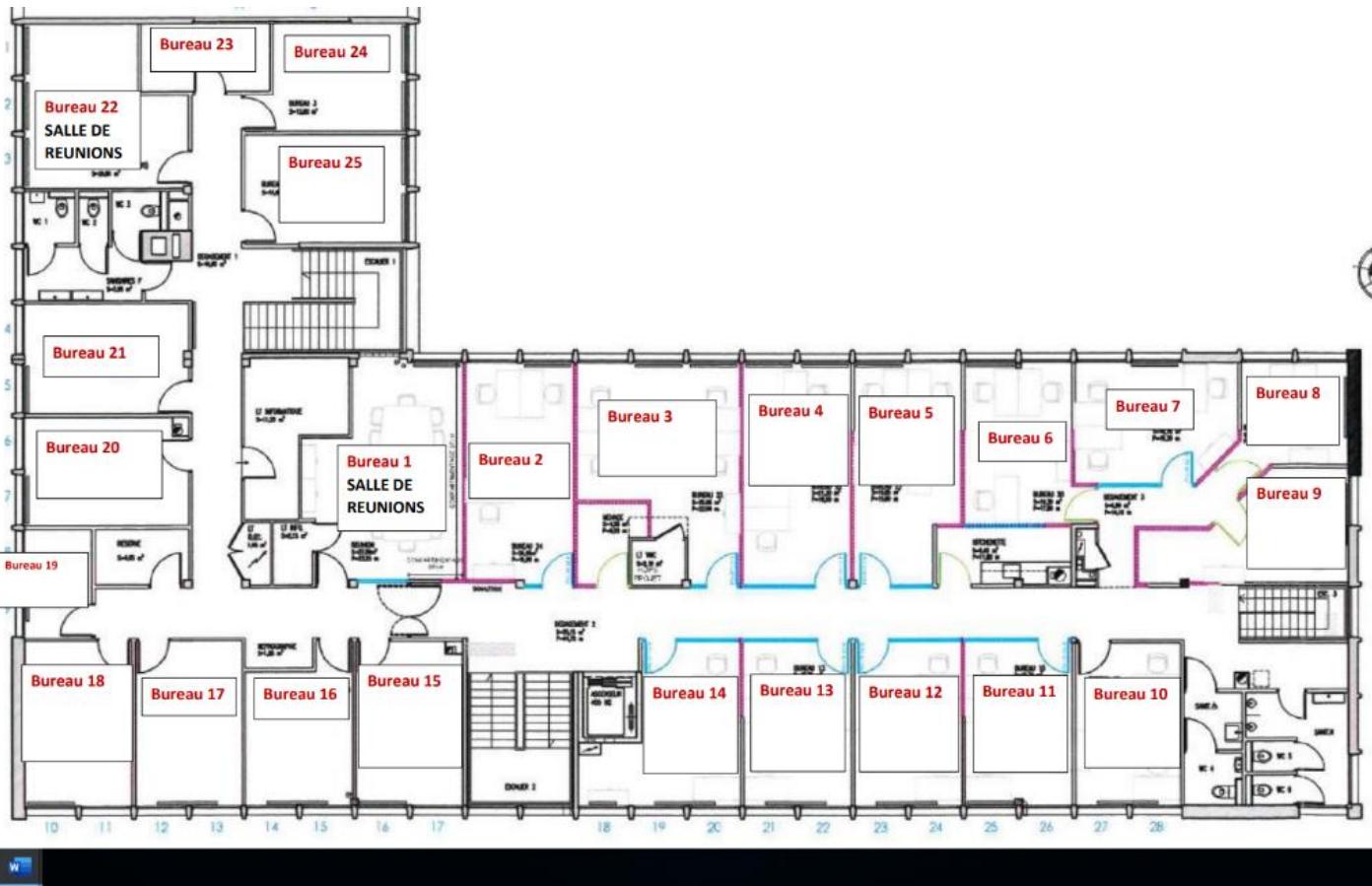
Considérant les demandes de bureaux auxquelles la CCPM ne pouvait plus répondre, fa
centre d'affaires, décision a été prise de travailler à l'optimisation des surfaces disponibles au 1er étage, et plus particulièrement de la partie « coworking » aménagée dans le cadre de l'activité Stop and Work. Il a été créé de nouveaux bureaux équipés répondant à la demande locale. Les travaux ont débuté en juin 2021 et ont été finalisé début octobre 2021. Durant cette phase travaux, la CCPM a proposé des bureaux provisoires aux locataires, situés au siège de l'intercommunalité, afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités.

Désormais, le centre d'affaires offre 23 bureaux, allant de 6.50 m² à 23.85 m², ainsi que 2 salles de réunions de 27,50 m² et 20.95 m².

Les prix de location varient entre 2 730€ à 8 799€.

Il accueille des sociétés majoritairement de services.

En 2022, la CCPM a enregistré 7 nouveaux baux de location.



- **Création d'une unité de transformation laitière**

La Communauté de Communes accompagne la création d'une unité de transformation de produits laitiers depuis 2016. Une pré-étude de faisabilité financée par l'intercommunalité, a confirmé la viabilité économique du projet. Courant 2017, Messieurs Omar AHJOUR gérant, et Ottman BEYROUK cogérants de la Ferme de Sigy, se sont positionnés comme investisseurs et exploitants de l'unité de transformation de produits laitiers.

Le 26 juin 2017, la CCPM a délibéré pour autoriser la vente d'une parcelle de 3 757m², sise sur le Parc d'Entreprises de Merlange à Saint Germain Laval, à la SARL de la ferme de Sigy.

La Société SOGEFIMUR SA, s'est finalement positionnée comme investisseur de ce projet. Monsieur Ottman BEYROUK, gérant de la Ferme de Sigy, s'est quant à lui positionné comme exploitant de l'unité de transformation de produits laitiers. Dans ce cadre, la Société SOGEFIMUR SA s'est portée acquéreur de la parcelle A2031. Une délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} juillet 2019 a permis d'acter la vente de ladite parcelle au profit de la Société SOGEFIMUR SA. Une délibération du 28 juin 2021 vient confirmer cette vente.

Une signature de l'acte de vente effectué en 2022 avec la SOGEFIMUR. Inauguration prévue en 2023

- **Aménagement des Parcs d'Entreprises**

- **Bilan de la commercialisation des Parc d'Entreprises intercommunaux**

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE



Au 31 décembre 2020, il ne restait à commercialiser qu'une parcelle propriété de la CCPM à vocation économique : la parcelle cadastrée ZN295 et ZN 299, d'une surface de 2 608 m², située sur le Parc d'Entreprises de Saint-Donain.

Le 29 juin 2021, la CCPM a signé l'acte authentique de vente de l'emprise foncière de 75 238 m², sise sur le Parc d'Entreprises de Saint-Donain, au profit de la société SCI CEL V MAROLLES (se substituant à JMG Partners- Délibération du conseil communautaire du 28 juin 2021).

Avec la vente des dernières parcelles à vocation économique, la Communauté de Communes du Pays de Montereau ne dispose plus de foncier libre de construction pour répondre aux besoins de création ou de développement d'activités économiques sur le territoire.

Suite à la décision du consort PACCOU d'arrêter son activité agricole, la Communauté de Commune a décidé (par délibération en date du 07 octobre 2019) de saisir l'opportunité qui lui était offerte d'acquérir par l'intermédiaire de la SAFER une emprise foncière d'une superficie totale de 12 Ha 33a 62 ca, au lieu-dit « les Fainéantes » à Cannes-Ecluses. Ce site classé en zone 2AU au PLU de Cannes-Ecluse est destiné à accueillir l'implantation d'activités économiques.

Actions menées par la CCPM pour la création d'entreprises et le développement de l'emploi

- **Convention avec Initiative Melun Val de Seine (IMVS)**

La CCPM est partenaire d'Initiative Melun Val de Seine depuis 2003. Ce partenariat permet de proposer aux créateurs d'entreprises (TPE), un prêt à taux 0 % d'un maximum de 30 000€ (voir 70 000€ pour les projets dits remarquables).

La CCPM contribue au fonctionnement d'Initiative Melun Val de Seine de deux façons :

- une participation au fonctionnement sous forme de cotisation annuelle, calculée sur la base du nombre d'habitants sur le territoire de la CCPM.
- un abondement au Fonds d'attribution de prêts, qui permet de rééquilibrer les apports de chaque EPCI dans le fonds de prêts mutualisé.

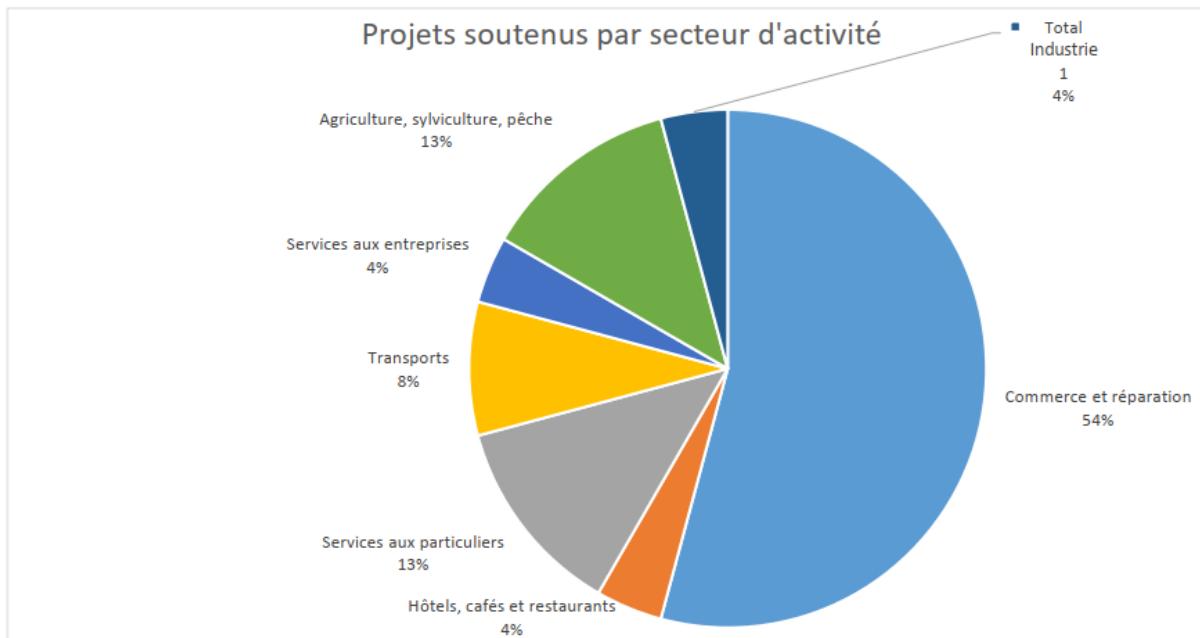
Depuis 2020, IMVS propose 3 nouveaux prêts d'honneur :

- le prêt d'honneur santé : jusqu'à 50 000€ à destination des professionnels de santé réglementés, souhaitant s'installer en Ile de France, afin de lutter contre les déserts médicaux et contribuer à réorganiser l'offre de santé ;
- le prêt d'honneur croissance entreprise : jusqu'à 75 000€ à destination des entreprises de moins de 7 ans, afin de soutenir leur croissance et leur développement ;
- le prêt d'honneur agricole : jusqu'à 50 000€ à destination des professions agricoles spécialisées dans l'agriculture biologique, les circuits courts, le tourisme, la diversification et les activités de loisirs, afin de soutenir une filière en mutation et de répondre aux besoins sociétaux.

La cotisation à l'association Initiative Melun Val de Seine est de 0,35 centimes en 2022. Pour la Communauté de Communes du Pays de Montereau cela se traduit par les hausses suivantes :

| Année | Cotisation /habitants | Cotisation annuelle de la CCPM | Augmentation totale | |
|-------|-----------------------|--------------------------------|---------------------|--------------|
| | | | En % | En € |
| 2019 | 0,20 € | 8 397,40 € | + 0% | 0 € |
| 2020 | 0,25 € | 10 496,75 € | + 5 % | + 2 099,35 € |
| 2021 | 0,30 € | 12 596,10 € | + 10 % | + 4198,70 € |
| 2022 | 0,35 € | 14 695,45 € | + 15 % | + 6 298,41 € |

Bilan 2022



| | |
|--|-------------|
| Nombre de prêts d'honneur accordés | 99 |
| Nombre de projets financés | 76 |
| Nombre d'entreprises toujours en vie | 62 |
| Emplois soutenus à la création et à la reprise | 192 |
| Total prêts d'honneur versés | 1 011 599 € |
| Total prêts bancaires levés | 7 480 407 € |
| Effet de levier | 7,39 |

Recette fiscale annuelle estimative générée **27 900 €**
(450€ en moyenne/entreprise)

En 2022 l'activité d'Initiative Melun Val de Seine sur le sud du territoire c'est :

- 32** porteurs de projet accueillis, conseillés et orientés,
- 9** projet(s) étudié(s) présenté(s) en Commission d'Attribution de prêt d'honneur,
- 5** avis favorable(s)
- 2** projet(s) décaissé(s) en 2022
- 3** projet(s) en attente de décaissement
- 3** projet(s) abandonné(s)
- 23 800** € de prêt(s) d'honneur décaissé(s) en 2022.
- 549 051** € de financement(s) bancaire(s).
- 23,1** d'effet de levier
- 3** emploi(s) créé(s) ou maintenu(s)

• Bourse à la Création-Reprise d'entreprise de la CCPM

La CCPM a mis en place une aide pour le financement d'études de conseil (business plan, communication, juridique...) représentant 75% du coût de l'étude dans la limite de 2 500€, avec pour objectif de consolider le projet de création ou de reprise des porteurs de projets.

La CCPM a reçu 6 dossiers de demandes de bourse à la création, à la reprise et au développement durant l'année 2022. Cinq dossiers ont été accordés pour un montant de 5 605€ €, le dernier a été refusé considérant que les dépenses figurant dans les devis présentés n'étaient pas éligibles à la Bourse.

- Abondement au Fonds Résilience

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
 Reçu en préfecture le 16/10/2023
 Publié le
 ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE



Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré en mars 2020, et à ses conséquences sur l'activité économique, la Région a décidé de mettre en place le Fonds Résilience pour relancer l'activité des TPE-PME et leur permettre la reprise de leur activité économique de manière pérenne. La Région, la Banque des territoires, les Départements et Etablissements Publics de Coopération intercommunale qui l'ont souhaité ont abondé ce dispositif, générant ainsi un effet multiplicateur de 4.

Etat des remboursements 2022 :

| Gestion de l'enveloppe | |
|--|-------------|
| Montant conventionné par le financeur | 36 915,00 € |
| Montant versé par le financeur | 36 915,00 € |
| Montant engagé (entreprises financées) | 36 500,00 € |
| Nombre d'entreprises financées | 10 |

| Gestion de trésorerie | |
|--|-------------|
| Montant engagé sur l'enveloppe conventionnée | 36 500,00 € |
| Capital Restant Du total | 34 022,69 € |
| Dont échéances impayées | 3 848,16 € |
| Montant des échéances reçues | 2 477,31 € |
| Montant des remboursements anticipés | - € |
| Montant total des pertes au 31/12/2022 | - € |

| Revertement des montants perçus | | |
|---------------------------------|------------|-------------------------|
| Année | Montant | Etat |
| 2021 | 624,26 € | Reversé |
| 2022 | 1 853,05 € | En cours de revertement |

- Animation économique

Participations de la CCPM aux instances suivantes :

- Club des développeurs du Sud Seine-et-Marne animé par L'Agence d'Attractivité de Seine et Marne ;
- Suivi des dossiers d'Initiative Melun Val-de-Seine (IMVS).

Et organisation des événements et rencontres :

| INTERVIEWS PUBLIES AU SEIN DU MAGAZINE MENSUEL DE LA CCPM en 2021 | | |
|---|------------------------------------|--|
| Date | NOM Prénom de l'interviewé | Sujet / Société présentée |
| Mars 2022 | Green City | Lancement d'une nouvelle offre immobilière rue du Châtelet - Montereau |
| Septembre 2022 | Société des crématoriums de France | Pose de la première pierre du Crématorium du Pays de Montereau |
| Septembre 2022 | Rodolphe et Zaïda Roure | Restauration : reprise de l'Auberge des 3 canards «à Blennes » |
| Novembre 2022 | Ottman Beirouk | Brie de Montereau |

- PACTE SUD Seine-et-Marne / Candidature Leader

Créée en 2013, l'association du Pacte Sud 77 a pour objet la recherche et la mise en œuvre des moyens propres à assurer et faciliter le développement économique du sud du territoire de la Seine-et-Marne. Elle rassemble les 8 structures intercommunales que sont : CC du Bocage Gâtinais, CC Gâtinais Val de Loing, CC du Pays de Montereau, CC Morêt-Seine-et-Loing, CC Pays de Fontainebleau, CC Pays de Nemours, CC Pays de Seine, CC Les Terres du Gâtinais.

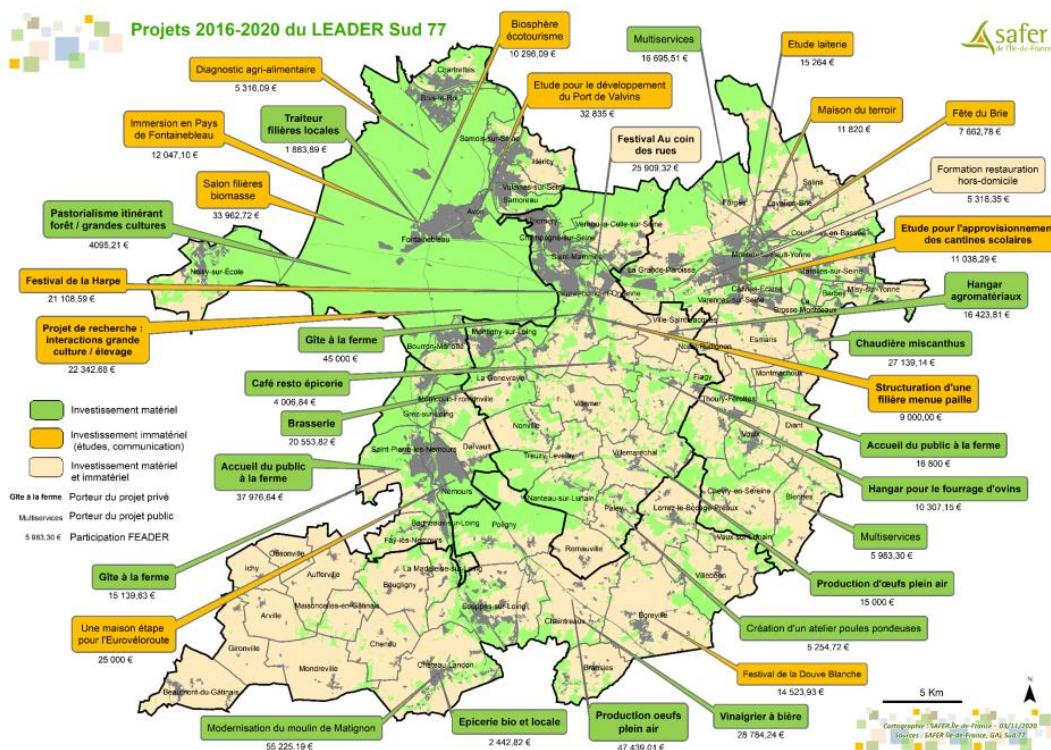
En 2015, le Pacte a candidaté et obtenu l'appel à projet LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). Un montant de 1 160 000 € lui a été attribué pour mettre en œuvre la stratégie 2015-2022 du Gal Sud 77, qui se décline au travers de 6 thématiques :

L'intercommunalité s'est donc engagée à participer, à l'instar des autres intercommunalités du Leader, à l'animation du programme, en versant à Seine-et-Marne Attractivité une contribution financière annuelle jusqu'à la fin du programme, prévue en 2023.

Pour 2021, la contribution des intercommunalités est prévue comme suit :

| Financeurs | Animation/Gestion |
|---|---------------------|
| Communauté de Communes Moret Seine & Loing | 5 420,21 € (4,4%) |
| Communauté de Communes du Pays de Montereau | 6 008,56 € (4,9%) |
| Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau | 6 978,50 € (5,7%) |
| Communauté de Communes du Pays de Nemours | 3 453,34 € (2,8%) |
| Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing | 2 594,19 € (2,1%) |
| Seine-et-Marne Attractivité | 61 391,73 € (50,2%) |
| Conseil Régional Ile de France (Programme Agriurbain) | 30 000 € (24,5%) |
| FEADER | 6 427,46 € (5,3%) |
| Total | 122 273,98 € |

Projets soutenus 2016-2022 :



• Projets d'aménagement

- Vente de la parcelle rue du Chatelet à Green city pour la création de logements

Lancement d'une nouvelle offre immobilière de 56 logements, comprenant 22 maisons individuelles T3 et T4 et de 34 appartements T1 et T2.



➤ Habitat

- Le Projet d'Intérêt Général (PIG) : un dispositif de lutte contre le mal-logement dans le parc privé**

La Communauté de Communes du Pays de Montereau a décidé par délibération en date du 07 octobre 2019, de lancer un appel d'offre pour choisir le prestataire en charge d'une étude pré-opérationnelle visant à affiner la connaissance du mal-logement dans le parc privé de la CCPM (nombre de logements concernés, identification des dysfonctionnements, profils des ménages, type de dispositif et thématiques, etc.), et ainsi calibrer un dispositif d'intervention communautaire, en fonction des thématiques d'intervention choisies et des possibilités de financements de l'ANAH (précarité énergétique, indignité, adaptation au vieillissement, etc.)

Au terme d'une procédure d'appel d'offre, la CCPM a confié en février 2021 la réalisation de cette étude pré-opérationnelle au bureau d'étude ESPACITE. La communauté de communes a par ailleurs obtenu le co-financement de cette étude par l'ANAH à hauteur de 50%.

L'étude pré-opérationnelle est engagée en mars 2021. Le 04 octobre 2021 a lieu le comité technique de restitution du diagnostic puis, le comité de pilotage le 18 octobre. Un atelier partenarial, consacré aux leviers favorisant le passage à l'acte et notamment le financement du reste à charge est organisé le 24 novembre.

Le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) « précarité énergétique, remise aux normes et autonomie » sera mis en œuvre pour une durée de 4 ans. La Communauté de communes co-finance cette opération avec l'Anah. Cette dernière contribue à hauteur de 35 %. Un bureau d'étude sera mandaté pour mener l'opération.

Le dispositif d'aide couvrira le périmètre géographique du Pays de Montereau, et le périmètre de l'OPAH-RU de la ville de Montereau-Fault-Yonne en attendant le démarrage du suivi-animation.

Les orientations et les objectifs du PIG :

- Déployer un dispositif intercommunal, complémentaire des outils et dispositifs existants, permettant d'accélérer la rénovation du parc privé et l'atteinte des objectifs de rénovation fixés au titre du PLHi et du PCAET. Pour plus de lisibilité, il est proposé de coupler le PIG et l'espace conseil France Rénov' dans un format guichet unique de la rénovation.
- Lutter contre la précarité énergétique en réduisant les charges énergétiques dues aux caractéristiques des logements.
- Traiter le mal-logement, en accompagnant financièrement les propriétaires occupants modestes et très modestes, ainsi que les propriétaires bailleurs dans la remise aux normes de leur logement.
- Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, pour faciliter l'autonomie et le maintien à domicile des personnes en perte de mobilité.

Les objectifs quantitatifs de rénovation sont estimés à 640 dossiers sur 4 ans.

En termes de visibilité sur le territoire, la CCPM a créé un guiche unique intégrant les missions du PIG et celles de l'espace Conseil France Rénov' (ex EIE), afin de proposer aux usagers une cohérence dans les aides locales apportées.

- **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**

La CIL a pour objectif d'instaurer des règles visant au rééquilibrage de l'occupation sociale du parc au niveau intercommunal et de mettre en place une politique intercommunale des attributions de logements locatifs sociaux. En 2018 la CCPM a installé sa première CIL, qui a définit les orientations stratégiques du document cadre :

1. Contrer le phénomène de précarisation de la ville de Montereau-Fault-Yonne, et du quartier de Surville en particulier par une mobilisation forte et conjointe de l'ensemble des réservataires.
2. Apporter des solutions logements aux demandeurs souhaitant se rapprocher de leur lieu de travail.
3. Renforcer la satisfaction des demandes de mutations, en particulier pour les ménages souffrant d'un handicap.
4. Articuler l'attribution de logements aux ménages sortant d'habitat indigne avec les procédures permettant sa résorption grâce au traitement du bâti.
5. Faciliter la mobilisation des dispositifs d'accompagnement social pour tenir compte de l'extrême précarité des demandeurs.
6. S'appuyer sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et les relogements à venir pour poursuivre le changement d'image du quartier et favoriser la mixité.
7. Renforcer le partenariat entre les acteurs intervenant dans les attributions et améliorer le partage d'informations pour mettre en place un dispositif d'observation et de veille sur le parc social.

En décembre 2018, la CCPM a engagé l'élaboration de sa CIA (Convention Intercommunale d'Attribution) en réunissant les représentants « techniques » des membres de la CIL. Il s'agissait de coconstruire les engagements des réservataires et des bailleurs pour atteindre les objectifs du document cadre, les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes relogées, les modalités de coopération entre bailleurs et réservataires.

Un second atelier s'est tenu le 10 janvier 2019 sur le contenu du PPGIDID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information aux Demandeurs de logements Sociaux). Les travaux participatifs ont permis de définir les modalités d'information et d'accueil du demandeur au sein du territoire (règles communes d'informations), avec la mise en place d'un espace numérique dédié qui centralise l'information au public demandeur de logement, et de préciser les règles de la gestion partagée de la demande, entre les réservataires.

A l'issue de ces ateliers, la CCPM a travaillé à la rédaction de ces deux projets de documents. Ceux-ci n'ont pu être validés définitivement. En effet, les travaux ont dû être suspendus après que la CCPM ait été destinataire d'un courrier de Mme la Préfète, adressé à M. le Maire de Montereau, conditionnant la signature du protocole de préfiguration du NPNRU au devenir de Confluence Habitat et à sa soutenabilité financière. Le protocole de préfiguration étant par ailleurs en cours d'élaboration, celui-ci devait apporter des éléments de précision sur les relogements dans le cadre des opérations ANRU, à intégrer dans la CIL.

Suite aux mesures engagées par l'OPH et à l'avis favorable de la CG2LS, la Préfète a demandé par courrier en date du 23 septembre 2019 la poursuite des travaux de la CIL.

La charte de relogement du programme ANRU ayant été rédigée fin 2019, les documents de la CIL ont été finalisés début 2020. Un comité technique s'est réuni le 10 mars 2020 pour en valider le contenu. Les projets de CIA et de PPGIDID y ont reçu un avis favorable et ont ensuite été validés par les membres de la CIL le 06 octobre 2020.

La CIA a donc été envoyée en préfecture pour avis le 14 décembre 2020, et a reçu un avis positif du Préfet en date du 1er juin 2021. Le document a ainsi pu être adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire de la CCPM le 28 juin 2021. La CIA a été signée par l'ensemble des partenaires associés en mars 2023.

La rédaction du PPGIDID a pris fin en décembre 2020, mais ce document devant être complété d'une annexe précisant les principes et les modalités du système de cotation des demandes de logements sociaux (rendu obligatoire aux EPCI ayant la compétence et au moins un QPV par la loi ELAN du 23 novembre 2018), plusieurs ateliers de travail ont été réalisés en 2021, afin de coconstruire le système de cotation de la CCPM.

La CIL réunie le 25 octobre 2021 a validé le projet de PPGIDID modifié, incluant l'annexe 6 portant sur la cotation.

Le 10 mars 2022, le Président de la CCPM a consulté pour avis les communes membres consultation des communes membres pour avis sur le projet de PPGIDID : 8 communes formalisent un avis favorable, 1 commune un avis favorable avec réserves, 12 ont un avis réputé favorable. Le 24 août 2022 l'avis du Préfet de Département est consulté sur le projet de PPGIDID complété des remarques des communes. Le 02 décembre 2022 consultation de l'avis du Préfet de Région sur le projet de PPGIDID complété des remarques du Préfet de Département.

Les prochaines étapes seront les suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE

- La validation du PPGDID et de la cotation en annexe par le Préfet de Région.
- L'organisation d'un groupe de travail afin d'expliquer les orientations du PPGDID et la mise en place de la cotation avant le 31 décembre 2023.
- La présentation du PPGDID et de ses modifications, ainsi que du projet de délibération en commission Développement territoriale.
- La validation du projet de PPGDID en Conseil Communautaire.

Une fois que le PPGDID est approuvé et exécutoire, toutes les communes enregistrées et la CCPM devront avoir un accès au SNE (plateforme d'enregistrement de la demande en logement social). La cotation devra être diffusée et expliquée, aux bailleurs, aux demandeurs, aux guichets enregistreurs. La cotation devra être évaluée annuellement.

Le projet de NPNRU du quartier de la Ville Haute à Montereau-Fault-Yonne : Barre Paul Claudel : la charte de relogement est en cours de signature. Cette dernière sera finalisée au 1^{er} trimestre 2023.

➤ [Transition énergétique](#)

- **Aides financières ISOL'TOIT**

La CCPM propose depuis 2015, à l'attention des particuliers, une aide financière afin d'encourager les travaux d'isolation des combles. Elle ciblait les ménages modestes et très modestes au sens de l'ANAH jusqu'à fin 2019.

Le dispositif peinant à monter en puissance, car fortement concurrencé par les offres d'isolation des combles perdus à 1€, les élus communautaires ont décidé d'élargir le public éligible à compter du 1^{er} janvier 2020 en supprimant le plafond de ressources. Concomitamment, deux nouvelles aides verront le jour :

- la première est destinée à favoriser la sortie du fioul au profit du gaz ou de la biomasse. La nouvelle chaudière devra être à très haute performance énergétique.
- la seconde vise à améliorer la qualité de l'air par l'acquisition ou le remplacement d'un équipement individuel de chauffage biomasse (poêle ou insert très performant).

Ces aides sont ouvertes à tous les propriétaires occupants un logement sur le territoire au titre de la résidence principale. Le logement doit avoir plus de 15 ans.

La subvention est de 20% du montant TTC pour les travaux de chauffage, et de 30% pour les travaux d'isolation. Elle est plafonnée à 1 000€ dans les deux cas. Il est possible de cumuler l'aide pour l'isolation des toitures avec l'une des deux aides pour le chauffage. La subvention Isol'Toit est également cumulable avec l'ensemble des aides nationales.

En 2021, 99 demandes ont été déposées, 93 ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 89 459 euros, 6 étaient non éligibles. Parmi les 93 dossiers subventionnés, 17 concernent l'isolation de combles, 4 la sortie du fioul et 74 l'installation ou le remplacement d'un équipement individuel de chauffage biomasse.

Afin de répondre aux besoins croissants de rénovation énergétique des habitants du territoire, le conseil communautaire de juin 2021 a décidé de doubler l'enveloppe initialement consacrée à l'aide Isol'Toit, la faisant ainsi passer de 45 000 € à 90 000 € par an. 88 972,19 € ont été réalisé en 2022.

- **Convention SARE**

Dans le cadre du déploiement du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) la Communauté de Communes a signé une convention avec le Département (porteur associé). Elle permet d'obtenir un cofinancement du poste de conseiller info énergie à hauteur de 50%, sur les actes métiers réalisés.

2021 a vu une très forte hausse de l'activité de l'Espace Info Energie (EIE) : +77%. 446 familles ont contacté l'Espace Info Energie (soit +41%), 165 l'ont fait à plusieurs reprises (+28%), soit un total de 813 sollicitations sur l'année.

Le Conseil communautaire du 10 octobre 2022 valide la signature d'une convention de partenariat avec le PNR du Gâtinais Français pour la délégation de la gestion du service d'accompagnement à la rénovation énergétique de la CCPM et l'instruction technique des dossiers de demande d'aides Isol'Toit.

Le 13 décembre 2022, une convention entre la Communauté de communes de Montereau et Parc naturel régional du Gâtinais Français (PNR). Un conseiller France Rénov' sera recruté pour accompagner et conseiller les particuliers et les copropriétés sur leurs travaux de rénovation énergétique.

- **Plan climat air énergie territorial (PCAET)**

- 1- valoriser les espaces et les ressources du territoire en lien avec les enjeux climat-air-énergie
- 2- accompagner activement les initiatives des acteurs du territoire en faveur des enjeux climat-air-énergie
- 3- accélérer le déploiement d'une mobilité plus durable
- 4- disposer d'un patrimoine énergétiquement sobre, efficace et producteur d'énergie.

Il est composé de 16 objectifs et 32 actions déclinées en 103 sous-actions. La mise en œuvre opérationnelle du PCAET a été engagée dès la fin 2020. Le calendrier de démarrage des actions prévoyait qu'elles soient toutes engagées sur 2020 et 2021 à hauteur de 92 sous-actions. A fin 2021, 24 d'entre elles l'ont effectivement été pour un total de 39 sous-actions. La crise sanitaire et le temps agent disponible expliquent le retard pris dans la mise en œuvre opérationnelle.

En parallèle, un réseau d'élus référents PCAET a été créé. Il est composé de 21 membres (un par commune).

En partenariat avec l'ADEME, une demi-journée de formation en visio a été organisée le 2 avril 2021 sur le thème « Agir pour dynamiser la transition écologique sur mon territoire ».

Une plénière de lancement de ce réseau a été organisée le 12 mai 2021. Les référents PCAET ont décidé de la mise en place de trois groupes de travail. L'objectif de ces groupes est de mettre à disposition du réseau des solutions « clé en main », sur les thématiques retenues, afin de faciliter l'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

Le premier groupe travaille sur le thème du déploiement du solaire photovoltaïque (3 réunions en 2021), le second sur la végétalisation et la sobriété aquatique (2 réunions, un catalogue de plantes sobres initié et une enquête portant sur les pratiques et les besoins en 2021) et le dernier sur l'alimentation durable dans les cantines scolaires (2 réunions et deux projets de questionnaires d'enquêtes, l'un pour les enfants, l'autre pour leurs parents en 2021).

Une seconde plénière, organisée le 8 décembre 2021, a permis un partage des avancées des trois groupes. Plusieurs communes vont ainsi participer à un groupement de commande de plants en 2022. Trois communes prévoient d'utiliser les questionnaires d'enquête dans leurs cantines scolaires en 2022, et plusieurs projets PV sont en émergence (ombrières de parking, toitures de bâtiments communaux).

En janvier 2021, les étudiants du Master Spécialisé Environnement de l'ISIGE (Ecole des Mines ParisTech) ont mené un projet sur l'économie circulaire, avec comme territoire d'étude la Communauté de Communes du Pays de Montereau. L'objectif était de proposer une stratégie de structuration de la mobilisation des acteurs, dans le but de lancer une démarche d'économie circulaire. Les étudiants ont réalisé un benchmark des outils et méthodes mis en œuvre sur des territoires similaires à celui de la CCPM. Ils ont mené des entretiens avec de nombreux acteurs publics et privés, et organisés des ateliers de travail ayant permis de construire une stratégie complète de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (monde économique, agricole, associatif ainsi que les citoyens). Celle-ci a été présentée aux élus du territoire le 1^{er} février 2021. La Communauté de Communes pourra s'appuyer sur ces travaux dans le cadre la construction de sa stratégie d'économie circulaire à venir.

• COT

La CCPM a été retenue en 2021 par le Ministère de la Transition Ecologique pour intégrer la communauté des territoires démonstrateurs de la transition écologique. Elle est ainsi engagée auprès de l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT), visant à faciliter la mise en œuvre opérationnelle d'une politique intégrée et transversale de transition écologique.

Le dossier administratif et la maquette financière transmis à l'ADEME ont permis la rédaction de la convention, qui a été signée le 24 novembre 2021. D'une durée de quatre ans, cette convention prévoit une phase de diagnostic (12 mois au maximum), validé par un auditeur habilité, ainsi que la construction d'un plan d'actions et sa mise en œuvre opérationnelle sur 36 mois minimum. La date de démarrage de la convention est fixée au 28 mars 2022.

• Mobilité

Le Plan Local de Déplacement (PLD), adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Fleuves en avril 2016, contient deux fiches actions en faveur du développement de la pratique quotidienne du vélo sur les 14 communes qui comptaient alors le territoire communautaire. Au 1er janvier 2017, 7 nouvelles communes ont intégré l'EPCI.

Les travaux d'élaboration du schéma vélo ont débuté en février 2021, avec l'objectif de répondre aux besoins de déplacements quotidiens et touristiques pour l'ensemble des 21 communes du territoire. Un premier comité de pilotage s'est réuni le 6 mai 2021, afin de valider le diagnostic et les enjeux. Deux ateliers de co-construction des itinéraires et des services à déployer sur le territoire ont été organisés avec les partenaires (institutionnels, entreprises, associations) les 1^{er} et 16 juin 2021. Le 12 juillet 2021, un second comité de pilotage a validé le maillage et services issus des ateliers. Le chiffrage et la priorisation des travaux à 3 et 5 ans ont quant à eux été validés en bureau communautaire le 30 août 2021.

Le projet de schéma directeur vélo a ainsi pu être adopté en conseil communautaire le 27 septembre 2021.

➤ Urbanisme

La CCPM a signé avec les communes membres intéressées par ce service une convention définissant les modalités organisationnelles et financières de cette mise à disposition. Aux 10 communes bénéficiant démarrage de ce service au 1^{er} janvier 2015, ce sont ajoutées 7 communes au 1^{er} janvier 2022 (issues de la mutualisation du service instructeur avec la Commune de Voulx). Les 17 communes bénéficiant de ce service sont :

- Barbey
- Blennes
- Cannes-Ecluse
- Chevry-en-Sereine
- Courcelles en Bassée
- Diant
- Forges
- La Brosse-Montceaux
- La Grande Paroisse
- Laval en Brie
- Marolles sur Seine
- Misy sur Yonne
- Montmachoux
- Noisy-Rudignon
- Saint-Germain Laval
- Thoury-Ferrottes
- Voulx

Les communes membres du service mutualisé ont choisi, selon les modalités des conventions signées avec la CCPM, de déléguer l'instruction de tout ou partie des actes relatifs à l'occupation du sol selon le tableau suivant :

| Commune | Permis de construire | Permis d'Aménager | Permis de démolir | Déclaration Préalable (tous types) | Certificat d'Urbanisme Opérationnel |
|----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Barbey | X | X | | | X |
| Blennes | X | X | X | X | X |
| Cannes-Ecluse | X | X | | | |
| Chevry en Sereine | X | X | X | X | X |
| Courcelles-en-Bassée | X | X | X | X | X |
| Diant | X | X | X | X | X |
| Forges | X | X | X | X | X |
| La Brosse Montceaux | X | X | X | X | X |
| La Grande Paroisse | X | X | | | |
| Laval en Brie | X | X | X | X | X |
| Marolles sur seine | X | X | | | |
| Misy sur Yonne | X | X | X | X (sauf les DP clôtures) | X |
| Montmachoux | X | X | X | X | X |
| Noisy-Rudignon | X | X | X | X | X |
| Saint-Germain Laval | X | X | X | DP divisions foncières | X |
| Thoury-Ferrottes | X | X | X | X | X |
| Voulx | X | X | X | X | X |

Ce service mis à disposition des communes consiste en 3 grandes missions :

- **Instruction des autorisations d'urbanisme** : certificat d'urbanisme opérationnels, déclaration préalable, permis de construire (et modifcatifs), permis d'aménager (et modifcatifs), permis de démolir ;
- **Conseils aux élus, agents et porteurs de projets** (administrés, promoteurs, constructeurs, par le biais d'une permanence sur rendez-vous du lundi au vendredi) ;
- **Accompagnement réglementaire des communes** (Suivi de leurs documents d'urbanisme, suivi de chantiers, conformités, contentieux, etc...).

Les coûts à l'acte en vigueur en 2022 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE

| Actes | Pondération | Coût unitaire |
|---|-------------|---------------|
| Certificat d'urbanisme « opérationnel » | 0,4 | 120,38 € |
| Déclaration préalable « clôture » | 0,3 | 90,28 € |
| Déclaration préalable « travaux » | 0,8 | 240,76 € |
| Déclaration préalable « lotissement » | 1 | 300,95 € |
| Permis de construire y/c modificatif | 1 | 300,95 € |
| Permis d'aménager y/c modificatif | 1,2 | 361,14 € |
| Permis de démolir | 0,8 | 240,76 € |

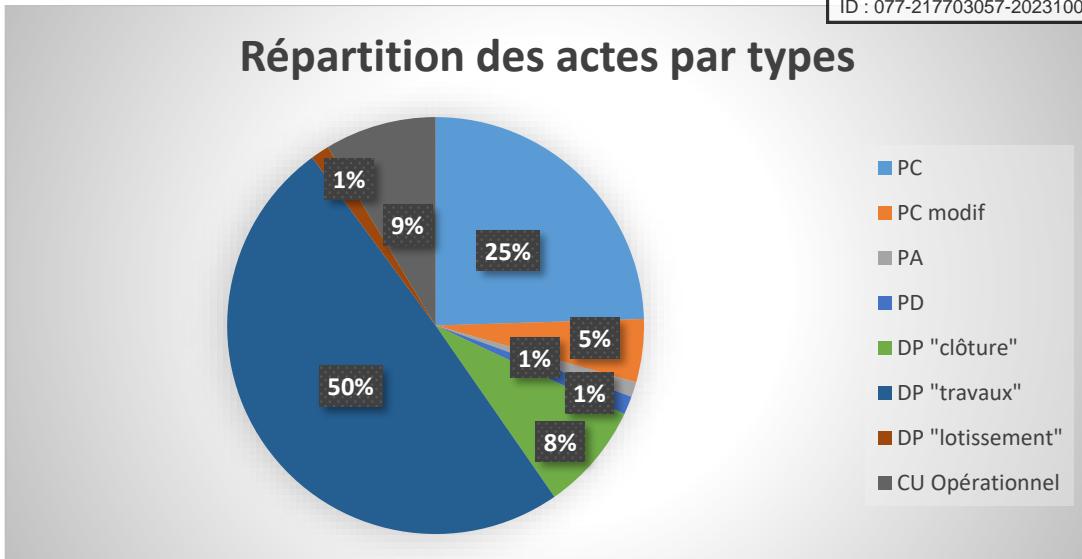
Pour l'année 2022, les actes et autorisations instruites se sont répartis comme suit :

| Commune | Quantité d'actes par type de demande | | | | | | | | | Demandes d'urbanisme par commune |
|----------------------|--------------------------------------|----------|----|----------|----|--------------|--------------|------------------|-----------------|----------------------------------|
| | PC | PC modif | PA | PA modif | PD | DP "clôture" | DP "travaux" | DP "lotissement" | CU Opérationnel | |
| Barbey | | | | | | | | | | |
| Blennes | 9 | 2 | | | | 1 | 27 | 1 | 1 | 41 |
| Cannes-Ecluse | 10 | 1 | 1 | | | | | | | 12 |
| Chevry en Sereine | 4 | | | | | 2 | 7 | | | 13 |
| Courcelles-en-Bassée | 1 | | | | | 3 | 7 | | | 11 |
| Diant | 5 | | | | | | 2 | | 1 | 8 |
| Forges | 4 | | | | | 1 | 11 | | 2 | 18 |
| La Brosse Montceaux | 5 | | | | 1 | 6 | 14 | 1 | 6 | 33 |
| La Grande Paroisse | 8 | 3 | 1 | | | | | | | 12 |
| Laval en Brie | 3 | 2 | | | 1 | 4 | 19 | | | 29 |
| Marolles sur seine | 10 | 2 | | | 1 | | | | | 13 |
| Misy sur Yonne | 2 | 3 | 2 | | | 3 | 17 | | 5 | 32 |
| Montmachoux | | | | | | 1 | 6 | | | 7 |
| Noisy-Rudignon | 1 | | | | | 2 | 8 | 1 | 3 | 15 |
| Saint-Germain Laval | 10 | 2 | | | | | | 2 | 5 | 19 |
| Thoury-Ferrottes | 2 | 1 | | | | | 14 | | | 17 |
| Voulx | 11 | 1 | | | 2 | 6 | 40 | | 7 | 67 |
| Total | 85 | 17 | 4 | 0 | 5 | 29 | 172 | 5 | 30 | 347 |

Pour l'année 2022, il y a eu 347 actes instruits, contre 162 actes instruits en 2021, soit une hausse de **114 %**.

Cette hausse significative s'explique par le passage de 10 à 17 communes sous convention avec le service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme.

Il est à noté, par ailleurs, que le service instructeur mutualisé s'est renforcé avec l'arrivée d'un second agent en janvier 2022 en la personne de Madame Ludivine DALACHE. Elle a été placée sous la direction de Monsieur Bruno BARBOSA, responsable du service instructeur.



Les permis (PC, PCM, PA, PAM et PD) représentent 32 % des actes et autorisations instruits en 2022.

Les déclarations préalables représentent quant à elles 59% des actes et autorisations instruits en 2022.

Enfin, les CU Opérationnels représentent 9 % des actes et autorisations instruits en 2022.

Les 4 autres communes de la CCPM, non signataires de cette convention, sont autonomes en matière d'instruction, à savoir : Esmans, Montereau, Salins et Varennes sur Seine.

- **Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**

Au titre de ses compétences, la CCPM est associée par les communes du territoire compétentes en matière d'urbanisme, aux procédures d'élaboration, révision ou modification de leur document d'urbanisme.

Tel que le prévoit le code de l'urbanisme, la CCPM est également amenée à émettre un avis sur les procédures arrêtées par ses communes membres, en tant que Personne Publique Associée (PPA). En 2022, la CCPM n'a pas d'avis dans la mesure où aucune commune du territoire n'a mené de procédure de modification de son PLU.

- **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**

Afin de décliner localement le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France, 44 communes ont créé dans les années 90 le Syndicat d'Etudes et de Programmation (SMEP Seine et Loing) qui a établi en 1996 le SDAU Seine et Loing.

Le projet de SCoT, dont l'arrêt a été voté par le conseil syndical du SMEP le 03 juillet 2019, est ensuite entré en phase de consultation des Personne Publique Associée (PPA). A ce titre, la CCPM a été sollicitée par le SMEP pour émettre un avis sur ce projet.

Compte tenu des nombreuses modifications apportées sur le document, le conseil communautaire du Pays de Montereau a émis un avis défavorable sur le projet de SCOT arrêté. Considérant que les intérêts essentiels de la CCPM risquaient d'être compromis par ce document, les élus communautaires ont également décidé de saisir les dispositions prévues à l'article L.143-21 du code de l'urbanisme visant la dissolution du SMEP Seine et Loing.

L'élaboration du SCOT est actuellement en « sommeil ».

➤ Système d'Informations Géographiques

L'année 2022 a marqué l'essor de la nouvelle plateforme SIG avec une hausse continue du nombre de ses utilisateurs, des services proposés, des améliorations continues des services déjà existants ainsi que de son ergonomie et son architecture. Ce, dans un but continu de fournir un service toujours meilleur à ses utilisateurs et de sa facilité leur travail en intercommunalité. Le service SIG a mis à jour et republié les trois guides d'utilisation de la plateforme et de ses différentes applications, à destination des utilisateurs, qu'il avait rédigé l'an passé. Ces guides portent les intitulés suivants :

- « Guide utilisation du Portail Cartographique »
- « Réaliser une fiche d'intervention »

En plus de ces guides, le service SIG a rédigé un tutoriel de mise à jour des données dédié destination des communes ayant signé la convention de mise à disposition des applications communales du service SIG mutualisé en 2018 et en 2022. Il s'agit des communes suivantes :

- BARBEY
- BLENNES
- LA BROSSE MONTCEAUX
- CANNES ECLUSE
- CHEVRY EN SEREINE
- COURCELLES EN BASSEE
- DIANT
- ESMANS
- FORGES
- LAVAL EN BRIE
- MAROLLES SUR SEINE
- MISY SUR YONNE
- MONTMACHOUX
- SAINT GERMAIN Laval
- SALINS

Toujours dans une volonté d'accompagnement un plus grand nombre d'utilisateurs, le service SIG a animé plus de 20 sessions de formation à ses outils SIG au cours de l'année. Que ce soit à destination des agents de la communauté de communes, des agents des communes ou bien des élus du territoire, toutes ces sessions étaient centrées sur les besoins des utilisateurs en matière de SIG. Ces sessions pouvaient s'axer sur des rappels des fonctions existantes ou bien sur les nouvelles fonctions mises en place en 2022.

Cette année, le service SIG a intégré les PLU au format CNIG de la commune de la Grande Paroisse dans la plateforme, conformément à la réglementation en vigueur ainsi que le PLU modifié de la commune de Cannes Écluse.

Au fur et à mesure des retours d'expérience de ses utilisateurs, le service SIG a amélioré des fonctions dans plateformes, comme par exemple : le fond de carte, la mise à jour, le rapport ou les requêtes de recherches. Cela a permis de rendre l'outil plus ergonomique et ainsi de faciliter son utilisation par tous.

En 2022, le service SIG a poursuivi ses missions de gestion des données pour la CCPM :

- échange de données (Seine et marne numérique, Véolia, Cerema, aménagements cyclables ...) avec les partenaires, afin d'accompagner les projets des différents services de la CCPM,
- traitement et mise à jour les données dans l'ensemble des bases de données (voies, Véolia, l'institut Paris Région...)
- réalisation de nombreux produits cartographiques.

Le service SIG a travaillé en collaboration avec les services techniques, le service eau et assainissement, le service habitat et le service urbanisme pour connaître leurs besoins sur les cinq applications suivantes : « BATI_Zone d'activité», « Autorisation d'urbanisme-PAC », « Réseau-Assainissement », « Observatoire Habitat » et « Schéma Cyclable ». Cette collaboration a permis de mettre à jour ces applications dans un but d'optimisation de leur service rendu.

➤ Tourisme

Aire de camping-cars

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, la Communauté de Communes du Pays de Montereau travaille depuis 2018 sur la création et l'aménagement d'aires de services et de stationnement pour camping-cars et caravanes. Un projet né d'une forte demande d'emplacements sur la région parisienne, qui en est pratiquement dépourvue.

C'est dans ce contexte que le 10 octobre 2019, la CPPM a inauguré sa première aire communautaire de camping-car à Cannes-Ecluse, disposant d'une capacité d'accueil de 6 emplacements. Elle connaît un véritable succès avec des taux d'occupation élevés.

Lors du Conseil Communautaire du 11 avril 2022, le règlement intérieur des aires communautaires de camping-car actuelles et futures a été adopté.

Celui précise, entre autres, que :

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE



- Le stationnement sur l'aire de camping-cars est réservé exclusivement aux camping-cars d'une longueur de 7.5 mètres maximum. Il est interdit à tout autre type de véhicule,
- La capacité d'accueil maximale de l'aire est de six camping-cars. Il est par conséquent interdit de stationner davantage de véhicules sur l'aire,
- Le stationnement est limité à trois nuits consécutives

Animation/événementiel

- **Organisation des Journées Européennes du Patrimoine (JEP)**

Les 17 et 18 septembre 2022 se sont déroulées les 39^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine, autour du thème : « Patrimoine durable ».

Au total, 12 animations ont été proposées :

| VILLE | SITES OUVERTS | SAMEDI 17 SEPTEMBRE | DIMANCHE 18 SEPTEMBRE |
|--------------------|---|--|---|
| Forges | Campus de la Transition | 13h30-18h30 : Visite du Campus, visite guidée du potager en permaculture et marché de producteurs locaux . | |
| La Grande-Paroisse | Site archéologique de PINCEVENT | 13h-19h : Visites guidées du site archéologique, plusieurs ateliers participatifs et projection d'un film sur l'habitation n°1 de Pincevent. | 10h-18h : Visites guidées du site archéologique, plusieurs ateliers participatifs et projection d'un film sur l'habitation n°1 de Pincevent. |
| Marolles-sur-Seine | Découverte du patrimoine remarquables marallais | 15h00 : Visite de l'église et du clocher. Découverte du village et de ses bâtiments remarquables. Pique-nique en blanc dans la cour de la ferme du village avec sa grange du 16ème siècle. Montée au clocher par petits groupes à la lumière des chandelles. | |
| Misy-sur-Yonne | Musée de la Maréchalerie | 14h-18h : démonstrations des métiers d'antan : maréchal ferrant, forgeron, charron et boulanger. | 10h-12h / 14h-18h : démonstrations des métiers d'antan : maréchal ferrant, forgeron, charron, couturière, boulanger et vannier. -Promenades en calèche -Présentation d'une javelouse en mouvement -Exposition : 70 ^{ème} anniversaire de la reconstruction du Pont de Misy-sur-Yonne |
| | Eglise Saint-Martin | | Portes ouvertes de 10h à 12h et de 14h à 16h. |
| Montmachoux | Eglise Saint Martin | | 15h : visite guidée de l'Eglise |
| Montereau | Musée Gaïa | 14h-18h : nouvelle exposition « sur la piste des Mammouths » + découverte du Prieuré Saint-Martin. | 14h-18h : nouvelle exposition « sur la piste des Mammouths » + découverte du Prieuré Saint-Martin. |
| | Lancement de l'application Legendr | 10h30 : Départ du Confluent (statue Napoléon) pour le parcours « Montereau Médiéval, l'assassinat de Jean sans peur ». Des lunettes de réalité virtuelle seront offertes au public. Fin du parcours Place du Marché au Blé vers 11h50. | |
| | | 12h : visite de la Halle Bernier, patrimoine industriel de Montereau. | |
| | Escape Game | | 14h : Escape Game du Prieuré St-Martin au Majestic. |

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|---|--|
| | Concert au Kiosque | | |
| | SIRMOTOM | 09h-18h : visite du Centre de Valorisation Energétique, ateliers « faire soi-même », initiation au tri, démonstration de broyage de végétaux et des camions de collecte des déchets, jeu et atelier créatif « recyclage » pour les enfants, grande collecte de téléphones et de vêtements. Présentation de plusieurs expositions. | |
| Thoury Ferrottes | Conférence | 17h : Conférence proposée par Franck Vogel (photographe et réalisateur pour la presse internationale) sur le sujet « fleuves frontières, la guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? » | |

Adhésion

- **Adhésion au CODERANDO 77**

La CCPM maintient son adhésion et sa collaboration avec le CODERANDO 77 (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne), qui balise et entretient les itinéraires de randonnée du territoire, crée de nouveaux itinéraires en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et promeut l'activité de la randonnée pédestre en Seine-et-Marne. Convention signée le 24 mai 2022 pour une durée de 1 an. Elle sera renouvelée par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans.

2. EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT – GEMAPI - DSP

➤ Budget Primitif 2022 : Eau Potable

- Investissement : 8 073 200,00 €
- Fonctionnement : 1 910 151,13 €
Soit un budget total de : 9 983 351,13 €

Les travaux du nouveau captage Port aux Oies sont terminés mais non réceptionnés. En effet, cette nouvelle ressource ne sera pas mise en service immédiatement car la canalisation de refoulement existante qui devait être réutilisée à l'origine du projet porté par l'ex-syndicat des eaux de Varennes ne peut supporter une pression supplémentaire (2.8 bars actuel + 3.2 bars). Cela aurait pour conséquence des surpressions importantes provoquant des dégâts des eaux chez les habitants d'Esmans et de nombreuses fuites sur la canalisation publique. Pour sécuriser la distribution de l'eau, une tranche 2 est donc mise à l'étude pour la création d'une nouvelle canalisation de refoulement entre le giratoire RD 606 et le réservoir d'eau route de Montmachoux à Esmans.

Les travaux de maillage entre l'usine Saint Martin à Survillie et le château d'eau de Gardeloup à Saint Germain Laval sont terminés. Cette interconnexion est la mise en œuvre de la première tranche du schéma d'alimentation de la CCPM avec la création d'une nouvelle ressource Les Prés Hauts à Marolles sur Seine dont le dossier règlementaire après deux ans d'instruction a fait l'objet d'une pré-validation de la DRIEAT avant dépôt officiel. L'enquête publique se déroulera en 2023 pour l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation pour les travaux d'équipement des futurs forages et les canalisations de transfert sur 10 kms.

Les études préalables au lancement de la DUP du captage « Marolles-sur-Seine 1 » qui initialement devait être abandonné dans le cadre du schéma d'alimentation de l'eau potable via la ressource des Prés Hauts se sont poursuivies en 2022 dans la perspective d'obtenir un arrêté préfectoral pour la fin de l'année 2023.

Le plan d'actions pour la protection de la ressource s'est poursuivi avec la notification d'un marché de prestation de services à la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne pour le volet agricole et le lancement d'une consultation pour le volet industriel. L'objectif global est le maintien de la bonne qualité de l'eau au captage où elle n'est pas dégradée et de retrouver une bonne qualité aux captages où elle est dégradée par des actions de sensibilisation des différents acteurs et permettre ainsi une évolution des pratiques permettant une diminution des rejets de polluants.

Le programme de réhabilitation des châteaux d'eaux du territoire de la CCPM se poursuit avec les études de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages route de Montmachoux à Esmans et rue des Percherons à Voulx. L'enquête de travaux pour l'étanchéité du château du Petit Fossard a été choisie pour des travaux 2023. Les réhabilitations du château du Petit Fossard à Tréchy à Saint Germain Laval sont terminées.

Un diagnostic structurel a été engagé sur les ouvrages du château d'eau de Surville dont la mise aux normes du parafoudre a été réalisée et la cuve n° 3 des réservoirs de Saint Martin à Surville afin d'engager des travaux en 2023.

Concernant l'amélioration du rendement réseau, la Communauté de communes a engagé un diagnostic sur les communes de Montereau et La Grande Paroisse. L'objectif de cette étude est de définir un programme d'actions de lutte contre les fuites et de gestion patrimoniale. Concernant le réseau d'eau potable, la canalisation rue de la solidarité à Varennes sur Seine a été remplacée. La campagne de remplacement de branchement en plomb a permis de neutraliser 50 branchements sur les communes de Montereau, La Grande Paroisse et Varennes sur Seine.

➤ Budget Primitif 2022 : Assainissement

- Investissement : 7 010 000,00 €
- Fonctionnement : 3 695 775,11 €

Soit un budget total de : 10 705 775,11 €

Après les études hydrogéologiques complémentaires, le dossier règlementaire pour la reconstruction de la station d'épuration de Montmachoux a été instruit par le service de la Police de l'eau, le marché de travaux a été notifié en fin d'année.

Les études de la reconstruction de la station d'épuration de Marolles sur Seine font encore l'objet de discussions entre les différents interlocuteurs de la Police de l'eau. La reconstruction de la station d'épuration de Noisy Rudignon et la déconnexion des surfaces actives sont en cours avec la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre. Une consultation de maîtrise d'œuvre a également été engagée pour la reconstruction de la station d'épuration de La Brosse Montceaux qui se trouve être la station d'épuration la plus ancienne de la CCPM.

Les travaux sur le poste de refoulement rue de l'Abreuvoir à Varennes sur Seine sont en cours avec une grosse problématique de rabattement de nappe qui nécessite des autorisations complémentaires de la Police de l'eau.

Concernant les obligations réglementaires liées à la recherche des micropolluants en entrée et sortie de station d'épuration de Montereau ZI et La Grande Paroisse, une campagne annuelle de mesures a été lancée qui devra être suivi d'un plan d'actions en fonction des résultats obtenus.

Des travaux de mise aux normes de la centrale hydraulique des bassins d'orage Baignade et Scotch club ont été réalisés. Les postes de refoulement situés à Tréchy sur la commune de Saint Germain Laval, Petit et Grand Fossard à Esmans, rue de l'Eglise à La Grande Paroisse ont été sécurisés. Des travaux de réhabilitation de canalisation ont été engagés rue Léo Lagrange à Montereau .

➤ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif

➤ GEMAPI

Dans le cadre du Papi du Territoire de l'Yonne, l'action 7.7 « Recensement et analyse des ouvrages présents sur le bassin l'Yonne vis-à-vis du champ de compétence GEMAPI et de la mise en œuvre du Décret Digues du 12 mai 2015 » a été lancée. Il s'agit de faire un état des lieux des ouvrages existants sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Montereau ayant un rôle de protection contre les inondations et des ouvrages annexes participant à la protection. Puis, éventuellement de voir ceux susceptibles de constituer des systèmes d'endiguement cohérents sur le plan hydraulique.

Dans le cadre de l'accompagnement des communes à la gestion des risques inondations, un exercice de crise a été menée avec la commune de Marolles sur Seine ce qui a permis d'identifier et de corriger le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Par ailleurs, une journée de formation auprès de élus a été organisée au sein de la CCPM pour aider les communes dans l'établissement ou la révision de leur PCS.

➤ Délégation du Service Public

Intégration par avenant de la clause de laïcité en conformité à la loi n°2021-1109, publiée le 25 août 2021 qui prévoit en son article 1-II l'obligation pour tout titulaire d'un contrat de la commande publique ayant pour objet en tout ou partie, l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service.

Les deux contrats de délégation de service public de l'eau potable ont également fait l'objet d'un avenant qui précise les interventions en domaine public/domaine privé.

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3.1. COMPETENCE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

En 2022, la commission voirie s'est réunie 5 fois : 20 janvier, 17 mars, 02 juin, 08 septembre et 10 novembre.

➤ **Travaux d'investissement de voirie réalisés via des marchés publics**

➤ **MARCHE 77 2020 019**

- Entreprise : COLAS
- Montant : 95 880,60 € TTC
- Travaux : Aménagement de voirie. Réfection de trottoirs.

• **CANNES-ECLUSE – Rue Désiré Thoison (RD 124)**



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE



➤ **MARCHE 77 2022 015**

- **Entreprise : COLAS TRANCHE 1 – LOT 1**
- **Montant : 254 845,20 € TTC**
- **Travaux : Travaux de voirie 2022.**

• **ESMANS – Route de Montereau RD 28 Crédit de cheminement piétons.**





- **BLENNES – Rue du Cheval Blanc RD 219b Aménagement de sécurité**



- THOURY-FERROTTES – Rue Petite Réfection ponctuelles trottoirs.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE



- THOURY-FERROTTES – Rue du Moulin Réfection chaussée et trottoirs.



- VARENNES SUR SEINE – Avenue du 8 Mai 1945. Création d'un parking



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

S²LOR

ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE



➤ **MARCHE 77 2022 016**

- **Entreprise :** Entreprise Jean LEFEBVRE TRANCHE 1 – LOT 2
- **Montant :** 559 976,20 € TTC
- **Travaux :** Travaux de voirie 2022

● **MONTEREAU FAULT YONNE – Rue Léo Lagrange. Réfection trottoirs côté pair et traversées de chaussée en vue enfouissement des réseaux par la commune**





- MONTEREAU FAULT YONNE – Rue de la Poterne & Quai de l'Yonne. Réfection chaussée et trottoirs avec aménagements de sécurité**





Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE



- MONTEREAU FAULT YONNE – Boulevard des Messieurs ; Réfection de la chaussée.





- MONTEREAU FAULT YONNE – Rue Jean Lurçat. Réfection de la chaussée.



➤ [Changement des branchements en plomb dans le cadre des opérations d'investissement de voirie](#)

Pour l'année 2022, 33 branchements ont été changés pour un montant de 98 236,80 €. CCPM poursuit ainsi ses efforts dans sa politique de mise en conformité des branchements plombs. Pour rappel, les branchements ne sont pas changés au cas par cas mais lors de travaux ou lors d'une campagne sur une même rue.

| COMMUNES | ADRESSES | NOMBRES DE BRANCHEMENTS | MONTANTS HT | MONTANTS TTC |
|--------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
| LA GRANDE-PAROISSE | Rue Haute | 13 | 33 634,00 € | 40 360,80 € |
| VARENNES SUR SEINE | Rue de la Solidarité | 20 | 48 230,00 € | 57 876,00 € |
| | TOTAL ANNEE 2022 | 33 | 81 864,00 € | 98 236,80 € |
| | TOTAL ANNEE 2021 | 109 | 256 532,00 € | 307 838,40 € |
| | TOTAL ANNEE 2020 | 59 | 89 762,33 € | 107 714,80 € |
| | TOTAL ANNEE 2019 | 21 | 47 267,50 € | 56 721,00 € |
| | Evolution de 2021 à 2022 | - 69,72 % | -68,08 % | -68,08 % |

Cette baisse s'explique par la baisse des branchements plombs à reprendre en préalable des travaux de réfection de voirie.

➤ [Travaux de voirie réalisés hors marchés](#)

- MONTEREAU-FAULT-YONNE – Rue des Rougeaux et rue Paredes

Travaux : Reprise de rampants plateaux surélevés

Entreprise : WIAME

Montant : 2 258,40 € TTC

- VARENNES SUR SEINE – Rue des Ormes

Travaux : Reprise de rampants plateau surélevé devant le lycée

Entreprise : WIAME

Montant : 8 628,00 € TTC

- CANNES ECLUSES – Rue Désiré Thoison

Travaux : Aménagement d'un trottoir

Entreprise : COLAS

Montant : 15 884,40 € TTC

- MONTEREAU FAULT YONNE – Gare

Travaux : Mise en œuvre d'enrobés colorés

Entreprise : JEAN LEFEBVRE

Montant : 7 800,00 € TTC

➤ [Autres marchés publics](#)

- Communauté de Communes du Pays de Montereau

Travaux : Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux voirie 2022

Entreprise : PRELY INGENIERIE

Montant : 24 120,00 € TTC

- Communauté de Communes du Pays de Montereau

Travaux : Etablissement de levés topographiques et de prestations diverses de géomètre

Entreprise : Cabinet BGAT

Montant : 150 000,00 € HT (Montant maximum sur 3 ans)

- Communauté de Communes du Pays de Montereau

Travaux : Remplacement des branchements en plomb (Lot1)

- **Communauté de Communes du Pays de Montereau**

Travaux Remplacement des robinets-vannes (Lot 2)
Entreprise : Travaux Publics Seine et Marnais (TPSM)
Montant : 540 000 € (Montant maximum sur 3 ans)

- **Communauté de Communes du Pays de Montereau**

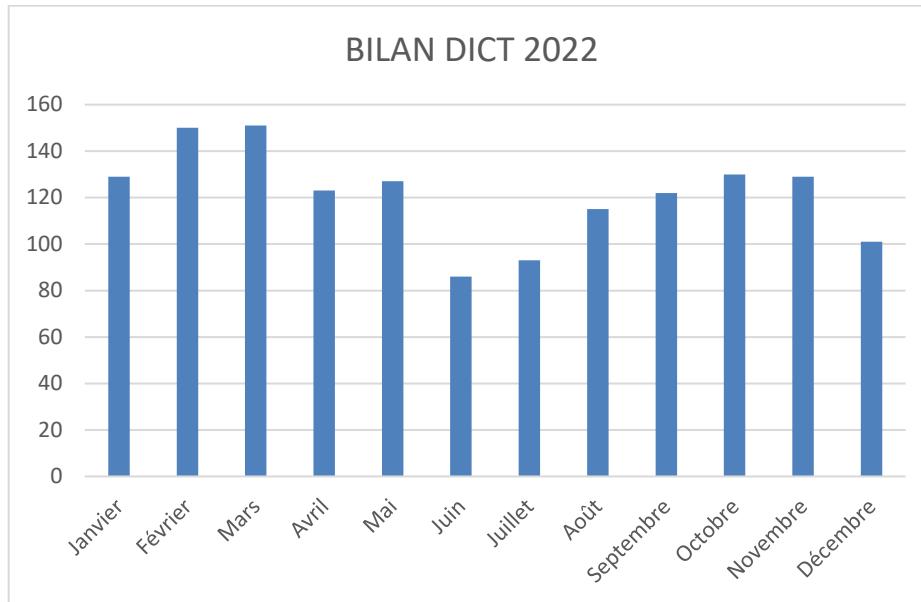
Travaux Fourniture de produits de marquage routier pour les besoins du service technique de la CCPM
Entreprise : AXIMUM produits de marquage
Montant : 150 000 € (Montant maximum sur 3 ans)

➤ [Instruction des demandes par les services techniques](#)

- **Bilan des DICT**

Pour l'année 2022, les services techniques ont instruit 1 456 demandes de DT/DICT :

| Mois | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | TOTAL |
|---------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|-------|
| Nombres | 129 | 150 | 151 | 123 | 127 | 86 | 93 | 115 | 122 | 130 | 129 | 101 | 1 456 |



En 2021, les services techniques ont instruit 1 525 demandes, soit une variation de - 4,5 %.

Pour mémoire en 2020, 1 345 demandes ont été traitées.

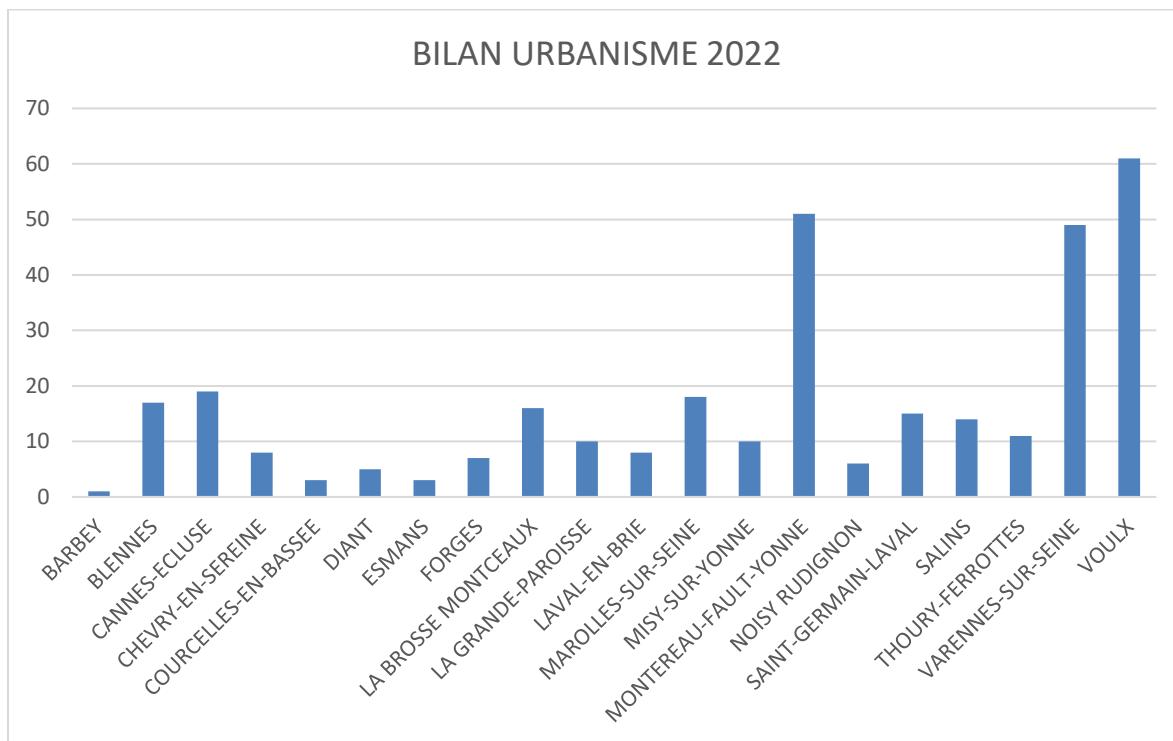
- **Instruction d'urbanisme par les services techniques**

En 2022, les services techniques ont donné 332 avis techniques sur des dossiers d'urbanisme.

| | Certificat d'alignement | Certificat d'urbanisme | Déclaration Préalable | Permis d'aménagement | Permis de construire | Permis de démolir | Permis de faire |
|-----------------------|--------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------|
| BARBEY | | 1 | | | | | 1 |
| BLENNES | 2 | 1 | 7 | | 7 | | 17 |
| CANNES-ECLUSE | | 6 | 2 | 1 | 10 | | 19 |
| CHEVRY-EN-SEREINE | 6 | | | | 2 | | 8 |
| COURCELLES-EN-BASSEE | | | 2 | | 1 | | 3 |
| DIANT | | 1 | | | 4 | | 5 |
| ESMANS | | 1 | 1 | | 1 | | 3 |
| FORGES | | 2 | 2 | | 3 | | 7 |
| LA BROSSE-MONTCEAUX | | 6 | 6 | | 4 | | 16 |
| LA GRANDE-PAROISSE | | 1 | 1 | 1 | 7 | | 10 |
| LAVAL-EN-BRIE | | | 5 | | 3 | | 8 |
| MAROLLES-SUR-SEINE | | 5 | | | 13 | | 18 |
| MISY-SUR-YONNE | | 4 | 3 | 1 | 2 | | 10 |
| MONTEREAU-FAULT-YONNE | 2 | 5 | 11 | 1 | 32 | | 51 |
| MONTMACHOUX | | | | | | | |
| NOISY-RUDIGNON | | 3 | 2 | | 1 | | 6 |
| SAINT GERMAIN LAVAL | | 5 | 1 | | 9 | | 15 |
| SALINS | | 8 | | | 5 | 1 | 14 |
| THOURY-FERROTTES | 6 | | 3 | | 2 | | 11 |
| VARENNES-SUR-SEINE | 20 | 10 | 4 | | 15 | | 49 |
| VOULX | 18 | 10 | 19 | | 14 | | 61 |
| TOTAL | 54 | 69 | 69 | 4 | 135 | 1 | 332 |

En 2021, les services techniques ont instruit **302** demandes soit une variation de **+ 10%**.

Pour mémoire en 2020, 262 avis techniques ont été traités.



➤ Bilan de la régie intercommunale

- Bilan des interventions ponctuelles

En 2022, **377** interventions ont été réalisées par les agents des services techniques sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

- **143 opérations en entretien de voirie :** Celles-ci comprennent les traitements de nids de poule, les réparations localisées de trottoirs et de chaussées, les comptages des véhicules

- **218 opérations en signalisation routière :** Interventions pour la signalisation place, réparation ou modification de panneaux de signalisation, pose ou barrières de protection, création ou réfection de bandes de stop, passages piétons, bandes jaunes de stationnement interdit et arrêts de bus, aménagements pour la circulation PMR, compteur de véhicules
- **15 Contrôles de PEI**
- **1 Opération pour l'entretien des rus, des fossés et des espaces verts**

Pour mémoire en 2021, les services techniques ont réalisé 388 interventions ponctuelles.

- **Etendue du patrouillage de la régie**

L'étendue du territoire et son élargissement à 21 communes porte le réseau routier à entretenir par notre régie à environ 300 KM, le service technique intercommunal a donc développé la mission de patrouilleur routier.

L'objectif principal est la conservation de notre patrimoine dans un état correct permanent afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers et aussi la pérennité du patrimoine routier.

Aussi, une programmation préalable des entretiens courants est programmée tout au long de l'année pour traiter les dégradations et opérations suivantes :

- Création d'abaisse de bordures (PMR)
- Entretien et rénovation des trottoirs (bordures, caniveaux, ...)
- Entretien et rénovation des bitumineux (chaussées, trottoirs)
- Entretien du mobilier urbain de sécurité (potelets PMR et barrières nécessaires à la mise en accessibilité des arrêts de bus, passages piétons et carrefours)
- Mise en sécurité des chaussées et des trottoirs par un rebouchage des nids de poule.
- Entretien des infrastructures recevant du pluvial (cunette d'accotement, fossé, ...)
- Entretien et rénovation de la signalisation verticale et horizontale.
- Travaux d'entretien dans les bâtiments CCPM.

Le patrouillage routier consiste à détecter les désordres pour les traiter au plus vite par un entretien préventif. Ces désordres pouvant mettre en cause la conservation du patrimoine de la C.C.P.M, le confort et la sécurité des usagers (ex. de désordres rencontrés : nids de poule, panneau abimé, fossé bouché, dégradation de chaussée...).

- **Interventions spécifiques des Services Techniques**

Dans le cadre de la mutualisation de service, les agents techniques sont intervenus pour certaines communes pour des interventions de manutention, voirie, peinture.....

Selon le tableau tarifaire des devis puis des factures ont été établis pour 3 communes pour réaliser des travaux qui ne relèvent pas des compétences de la CCPM ou qui se situent hors domaine public.

Pour rappel, les prestations ne sont pas prioritaires et viendront compléter les plannings établis dans le cadre des missions permanentes des agents intercommunaux.

Tableau récapitulatif des prestations spécifiques réalisées par les Services Techniques en 2021 pour le compte des communes via une convention de mise à disposition

| Communes | Interventions | Montant TTC |
|---------------|--|--------------------|
| LAVAL EN BRIE | Traitements des nids de poule-Chemin des Sources | 611,78 € |
| | Total 2022 | 611,78 € |
| | Total 2021 | 1 724 ,21 € |
| | Total 2020 | 281,53 € |
| | Evolution de 2021 à 2022 | |
| | Evolution de 2020 à 2021 | - 64,52 % |

- **Campagne de signalisation horizontale**

Lors de la campagne de peinture 2022, les services techniques sont intervenus de la semaine 21 à la semaine 43 et ont consommé 5,6 tonnes de peintures blanches et 700 kilos de peintures jaune.

| | Période | | Consommables (X 25kg) | | | Jours d'interruption |
|-----------------------|---------------|-------------|-----------------------|---------|----------|----------------------|
| | Début semaine | Fin semaine | P. blanche | P. bleu | P. jaune | |
| Montmachoux | 21 | 21 | 3 | | 1 | 1 |
| Marolles sur Seine | 21 | 23 | 16 | | 1 | 6 |
| Cannes Ecluse | 21 | 28 | 17 | | 1 | 4 |
| Voulx | 23 | 27 | 13 | | 1 | 6 |
| Esmans | 27 | 28 | 12 | 1 | 1 | 7 |
| Laval en Brie | 28 | 29 | 4 | | 2 | 2 |
| Blennes | 29 | 30 | 6 | | 2 | 2 |
| La Brosse Montceaux | 29 | 30 | 9 | | 1 | 4 |
| Barbey | 30 | 30 | 4 | | 1 | 1 |
| Thoury Ferrottes | 30 | 30 | 12 | | 1 | 5 |
| La Grande Paroisse | 30 | 32 | 21 | | 2 | 5 |
| Saint Germain Laval | 31 | 36 | 38 | | 2 | 12 |
| Varennes sur Seine | 32 | 37 | 32 | | 5 | 9 |
| Misy sur Yonne | 36 | 37 | 9 | | 1 | 3 |
| Forges | 38 | 38 | 9 | | 1 | 3 |
| Courcelles en Bassée | 38 | 38 | 2 | | 1 | 1 |
| Chevry en Sereine | 38 | 39 | 9 | | 1 | 3 |
| Salins | 42 | 44 | 6 | | 1 | 2 |
| Noisy Rudignon | 43 | 43 | 3 | | 1 | 1 |
| Diant | 43 | 43 | 2 | | 1 | 1 |
| Montereau-Fault-Yonne | | | | | | Sur devis |
| | 2022 | 227 | 1 | 28 | 78 | 27 |
| | 2021 | 146 | 0 | 31 | 53 | 87,5 |
| | 2020 | 137 | 0 | 18 | 35 | 21 |
| | Variation | + 55,48 % | | -10,71% | +47,17% | |

Les billes servent à la fabrication de la peinture blanche et jaune, leur augmentation s'applique principalement par l'augmentation de la consommation en peinture blanche, afin de compenser le non renouvellement du marché de travaux signalisation routière horizontale.

- Formations des agents des services techniques en 2022**

- Gestes et postures (2 agents)
- Habilitation électrique BS-BR – Recyclage (2 agents)
- CACES R482 Cat. C1 Tractopelle (1 agent)
- CACES R486 Cat. 1B Nacelle (1 agent)
- Permis BE – remorque (2 agents)

La formation vise à offrir aux agents l'acquisition et l'entretien de leurs connaissances notamment en matière de sécurité.

➤ [Autres interventions](#)

- Interventions des exploitants de réseaux**

En 2022, 161 interventions ont été demandées à nos différents interlocuteurs sur le territoire suite à un signalement via le SIG ou par des riverains.

| Concessionnaires | Nombres de demandes |
|-------------------|---------------------|
| CD 77 | 2 |
| Commune | 11 |
| Divers | 27 |
| ORANGE | 2 |
| Saur | 95 |
| Veolia | 24 |
| TOTAL 2022 | 161 |
| TOTAL 2021 | 137 |
| Variation | +18 % |

- **INITIATIVE 77 :**

Les Services Techniques n'ont pas sollicité les équipes INITIATIVE 77 compte tenu des chantiers spécifiques à ce secteur.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE

➤ Les marchés à bons de commande

Les marchés à bons de commande et leur consommation pour l'année 2022 sont listés ci-dessous :

1) BGAT (géomètre) - **marché n° 77 2022 0007**

Ce marché de prestation de service permet à la CCPM de réaliser des leviers topographiques et autres prestations de géomètres nécessaires aux lancements de projets voirie.

Consommation pour l'année 2022 : **4 431,00 € TTC**

2) AXIMUM – **marché n° 77 2022 006**

Ce marché à bon de commande a pour objet de fournir des produits de marquage routier pour les besoins du service technique de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Consommation pour l'année 2022 : **16 255,08 € TTC**

3) TPSM – **marché n° 77 2022 008**

Ce marché à bon de commande a pour objet le remplacement des branchements en plomb

Consommation pour l'année 2022 : **32 220,00 € TTC**

4) JARDIN NATURE – **marché n°77 2019 049**

Ce marché concernant les travaux d'entretien de la végétation des rus et vidanges sur le territoire de la CCPM

Consommation pour l'année 2022 : **22 255,80 € TTC**

5) EIFFAGE – **marché n°77 2021 018**

Emploi partiel de point à temps automatique (PATA)

Consommation pour l'année 2022 : **215 283,44 € TTC**

6) SAS ENROPLUS – **marché n°77 2021 019**

Pontage de fissures

Consommation pour l'année 2022 : **84 066,27 € TTC**

Ces deux derniers marchés permettent d'assurer un entretien préventif des chaussées en essayant de conserver leur étanchéité.

3.2. COMPETENCE BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

➤ Bâtiments intercommunaux gérés par la CCPM :

- CCPM, 29 avenue du Général de Gaulle à Montereau Fault Yonne
- Campus Numérique,
- CTI, rue des Argiles Verte à Saint Germain Laval
- CTI, rue Pasteur à Voulx,
- 5 rue Edmond Fortin à Montereau (location agence Adéquat Intérim)
- Ferme de Marolles sur Seine.

Conformément aux obligations légales, la DST procède aux travaux d'entretien, maintenance et contrôles périodiques suivants :

- Installation électrique,
- Installation gaz,
- Chaufferies,
- Traitement de l'air (CTA),
- Ascenseurs,
- Protection incendie,
- Portes automatiques,
- Défibrillateurs

3.3. AUTRES INTERVENTIONS

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE

➤ Parcs automobiles

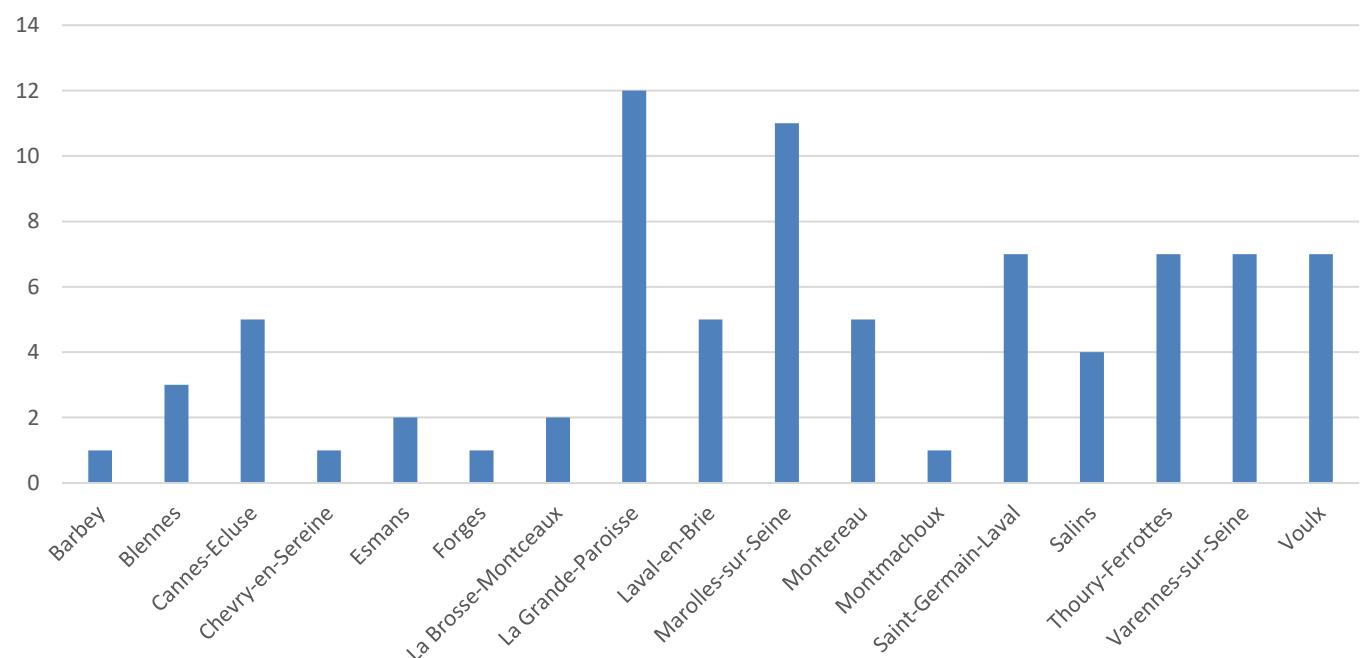
Gestion entretien et maintenance du parc automobile de la CCPM (véhicules légers et camions) et du matériel.

➤ Bilan de la lutte contre les frelons asiatiques

La CCPM a conventionné avec l'association GDSEA pour favoriser la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, et préserver les abeilles.

| COMMUNES | Nombre de demandes | Nombre d'interventions | Ratio Interventions/Demandes |
|----------------------------|--------------------|------------------------|------------------------------|
| Barbey | 2 | 1 | 50 % |
| Blennes | 3 | 3 | 100 % |
| Cannes-Ecluse | 5 | 5 | 100 % |
| Chevry-en-Sereine | 2 | 1 | 50 % |
| Diant | 1 | 0 | 0 % |
| Esmans | 2 | 2 | 100 % |
| Forges | 1 | 1 | 100 % |
| La Brosse-Montceaux | 2 | 2 | 100 % |
| La Grande-Paroisse | 10 | 12 | 120 % |
| Laval-en-Brie | 6 | 5 | 83 % |
| Marolles-sur-Seine | 11 | 11 | 100 % |
| Montereau | 7 | 5 | 74 % |
| Montmachoux | 1 | 1 | 100 % |
| Saint-Germain-Laval | 10 | 7 | 70 % |
| Salins | 5 | 4 | 80 % |
| Thoury-Ferrottes | 7 | 7 | 100 % |
| Varennes-sur-Seine | 7 | 7 | 100 % |
| Voulx | 10 | 7 | 70 % |
| Total 2022 | 92 | 81 | 88 % |
| Total 2021 | 74 | 37 | 50 % |
| Variation 2021-2022 | +24,32 % | +118,91% | |

INTERVENTIONS FRELONS ASIATIQUES 2022



Entretien des rus et vidanges

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_120_2023-DE

La DIG (Déclaration d'Intérêt Général) est fixé par arrêté préfectoral n°2018/DDT/SEN/287. Elle concerne les travaux d'entretien de la végétation des rus et vidanges sur le territoire de la CCPM au titre de la compétence GEMAPI. : 11,16 km de rus et vidanges sont concernés

Les travaux bénéficient d'une aide financière à hauteur de 30 % du montant HT de la part du Département afin d'atteindre les objectifs du SDAGE

Les travaux sont réalisés via le marché à bons de commande avec l'entreprise Jardins et Paysages avec l'aide de la maîtrise d'œuvre du BET CIAE.

Bilan des travaux 2022 :

| Grands postes | Prix (€ HT) |
|---|--------------------|
| Gestion des embâcles | 8 775.00 € |
| Fauchage de berges | 4 038.25 € |
| Travaux d'élagage | 3 363.00 € |
| Débroussaillage sélectif | 3 173.80 € |
| Travaux de bûcheronnage | 2 100.00 € |
| Plantation | 2 029.20 € |
| Gestion des espèces invasives : Renouée | 1 770.00 € |
| Gestion des déchets | 350.00 € |
| TOTAL € HT | 25 599.25 € |

➤ Contrôle des PEI (Poteaux d'Eau Incendie)

En 2022, 352 PEI ont été vérifiés pour le compte des communes via une convention de mise à disposition du personnel. La compétence protection incendie est communale.

| COMMUNES | Nombre de PEI vérifiés |
|----------------------|------------------------|
| Barbey | 3 |
| Blennes | 20 |
| Cannes-Ecluse | 36 |
| Chevry-en-Sereine | 10 |
| Courcelles en Bassée | 1 |
| Diant | 4 |
| Esmans | 16 |
| Forges | 7 |
| La Brosse-Montceaux | 7 |
| La Grande-Paroisse | 45 |
| Marolles-sur-Seine | 32 |
| Misy sur Yonne | 16 |
| Montmachoux | 7 |
| Noisy-Rudignon | 9 |
| Saint-Germain-Laval | 40 |
| Salins | 13 |
| Thoury-Ferrottes | 9 |
| Varennes-sur-Seine | 52 |
| Voulx | 25 |
| Total 2022 | 352 |

III- ANNEXES

COMPTES ADMINISTRATIFS (envoyés par mail ou disponibles au format papier sur demande à melanie.blin@paysdemontereau.fr)